

*République du Sénégal*



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



# **RAPPORT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

**Annexé à la loi de finances 2024**

**Octobre 2023**



# Table des matières

<b>SIGLE ET ABREVIATION.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL .....</b>	<b>6</b>
<b>I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>I.1. La situation économique du Sénégal en 2022.....</b>	<b>9</b>
<b>I.2. Les Tendances pour l'année 2023 .....</b>	<b>15</b>
111. LES PERSPECTIVES POUR 2024.....	23
<b>II.1. Les objectifs .....</b>	<b>23</b>
<b>II.2. Les politiques sectorielles et les reformes clés .....</b>	<b>30</b>
1. Le secteur primaire .....	31
2. Le secteur secondaire.....	35
3. Le secteur tertiaire .....	38
4. Le Secteur quaternaire .....	42
<b>II. LES FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>52</b>
<b>III.1 L'exercice budgétaire en 2022 .....</b>	<b>52</b>
III.1.1 Les recettes .....	52
III.1.2 Les dons.....	53
III.1.3 les dépenses.....	53
III.1.4 Le financement .....	54
III.1.5 La dette publique.....	54
<b>III.2 Les projections à fin décembre 2023.....</b>	<b>54</b>
III.2.1 Les ressources budgétaires.....	55
III.2.2 Les dons.....	55
III.2.3 Les dépenses budgétaires.....	56
III.2.4 Le financement .....	56
<b>III. LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2024</b>	<b>57</b>
<b>IV.1 Les ressources du budget de l'Etat.....</b>	<b>57</b>
<b>IV.2 Les dépenses du budget de l'état .....</b>	<b>58</b>
IV.2.1 Les dépenses ordinaires.....	59
IV.2.2 Les dépenses en capital .....	59
<b>IV.3 Les comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>60</b>
<b>IV.4 Le Financement du déficit budgétaire .....</b>	<b>60</b>
<b>IV. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2025-2027 .....</b>	<b>61</b>

## SIGLE ET ABREVIATION

<b>AE</b> : associés aux Autorisations d'Engagement	<b>PEPAM</b> : Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire
<b>AIBD</b> : Aéroport international Blaise Diagne	<b>PGDSU</b> : Programme de gestion durable des déchets solides urbains au Sénégal
<b>APROSI</b> : Agence d'aménagement et de promotion de sites industriels	<b>PGES</b> : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>ANACIM</b> : Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie	<b>PIB</b> : Produit intérieur brut
<b>ANAM</b> : Agence nationale des Affaires maritimes	<b>PMC</b> : Petewole Mining compagny
<b>ARM</b> : Agence de régulation des marchés	<b>PNAR</b> : Programme national d'autosuffisance en riz
<b>ARTP</b> : Agence de régulation des télécommunications et des postes	<b>PNBSF</b> : Programme de Bourses de Sécurité familiale
<b>BCEAO</b> : Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest	<b>PNDS</b> : Plan national de développement sanitaire et social
<b>BEI</b> : Banque Européenne d'Investissement	<b>PNLD</b> : Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance
<b>BNC</b> : Bénéfices non commerciaux	<b>PNUA</b> : Programme Nationale d'Urgence Antiacridien
<b>BTP</b> : bâtiments et travaux publics	<b>PPP</b> : Partenariat public-privé
<b>CEC</b> : Carte de l'égalité des chances	<b>PPR</b> : Poste des petits ruminants
<b>CMU</b> : Couverture maladie universelle	<b>PRACAS</b> : Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise
<b>CNDP</b> : Comité national de dette publique	<b>PRADELAIT</b> : Projet d'Appui au développement de la filière lait
<b>CP</b> : Crédits de Paiement	<b>PRAS</b> : Programme de reconstruction des aéroports du Sénégal
<b>CRPP</b> : Contrats de recherche et de partage de production	<b>PRES</b> : Programme de résilience économique et sociale
<b>DER</b> : Délégation de l'entrepreneuriat rapide	<b>PRODAC</b> : Programmes des domaines agricoles communautaires
<b>DDD</b> : Dakar Dem Dikk S.A.	<b>PROMOFA</b> : Projet d'Appui à la modernisation des filières animales
<b>DCI</b> : Direction du commerce intérieur	<b>PRONAM</b> : Programme national d'autosuffisance en moutons
<b>DSP</b> : Délégations de service public	<b>PSE</b> : Plan Sénégal émergent
<b>FMI</b> : Fonds monétaire international	<b>PUDC</b> : Programme d'urgence pour le Développement communautaire
<b>FAI</b> : Fournisseurs d'accès à internet	<b>REF</b> : Rapport Économique et Financier
<b>FBCF</b> : Formation Brute de Capital Fixe	<b>RNU</b> : Registre National Unique
<b>FCFA</b> : Francs Communauté financière africaine	<b>SAR</b> : Société africaine de raffinage
<b>FDSUT</b> : Télécommunications et révision des mécanismes du	<b>SENELEC</b> : Société nationale d'électricité du Sénégal
<b>FERA</b> : Fonds d'Entretien Routier Autonome	<b>SIGIF</b> : Système intégré de Gestion de l'Information financière
<b>ICPE</b> : Instrument de Coordination à la Politique économique	<b>SGO</b> : Sabodala Gold Operation
<b>ICS</b> : Industries chimique du Sénégal	<b>SNPS</b> : Stratégie nationale de protection sociale
<b>IEF</b> : Inspection Education et de formation	<b>SONACOS SA</b> : Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal
<b>ISEP</b> : Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel	<b>SRMT</b> : Stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme
<b>IS</b> : l'impôt sur les sociétés	<b>TBS</b> : Taux brut de scolarisation
<b>INPC</b> : Indice National des Prix à la Consommation	<b>TER</b> : Train express régional
<b>KMS 3</b> : Keur Momar Sarr 3	<b>TUR</b> : Taxe d'usage de la route
<b>LFI</b> : Loi de finances initiale	<b>TVA</b> : Taxe sur la valeur ajoutée
<b>LPDSE</b> : Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie	<b>TyCCAO</b> : Typha Combustible Construction Afrique de l'Ouest
<b>LOASP</b> : Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale	<b>UEMOA</b> : Union économique monétaire ouest africain
<b>MCC</b> : Millennium Challenge Corporation	<b>VDN</b> : Voie de Dégagement Nord
<b>MEA</b> : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	<b>WTI</b> : <i>West Texas intermediate</i>
<b>MEPA</b> : Ministère de l'Elevage et des productions animales	<b>ZEE</b> : Zone économique exclusive
<b>MTTA</b> : Ministère du Tourisme et des Transports aériens	<b>3FPT</b> : formation professionnelle et technique
<b>ODD</b> : Objectifs du Développement Durable	
<b>OFOR</b> : Office des forages ruraux	
<b>OPEP</b> : Organisation des pays exportateurs de pétrole	
<b>PASAD</b> : Programme agricole pour la Souveraineté alimentaire durable	
<b>PAP</b> : Plan d'Actions Prioritaires	
<b>PAD</b> : Port Autonome de Dakar	
<b>PADPMI</b> : Programme d'appui aux Petites et Moyennes Industries	
<b>PCB</b> : Plan comptable bancaire	
<b>PDTE</b> : Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises	
<b>PEAMIR</b> : Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural	

## INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document annuel d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de Loi de Finances initiale (LFI) soumis à l'Assemblée nationale.

Le présent REF, associé au projet de loi de finances 2024, repose sur le cadrage macroéconomique 2023-2024. Il met en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son important programme économique et social inscrit dans le PSE dont la phase II ajustée et accélérée (PAP2A) atteint son point d'achèvement à fin 2023. Il a été exécuté dans un contexte international particulier marqué par l'avènement de la Covid 19 et de la crise entre la Russie et l'Ukraine avec comme corollaire des tensions sur les échanges extérieurs de certains produits et un relèvement conséquent des cours des matières premières de base et des niveaux des prix intérieurs. En 2024, selon le Fonds Monétaire International, les prévisions macroéconomiques restent faibles par rapport aux précédents historiques. Au plan interne la dynamique de l'activité économique serait renforcée en 2024, par le démarrage effectif de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières qui devraient avoir un impact significatif sur la croissance.

Pour rappel, en 2022, l'activité économique interne a été singulièrement affectée par des tensions géopolitiques, notamment, la crise entre la Russie et l'Ukraine et l'embargo à l'encontre du Mali sur le premier semestre. Elle a été aussi touchée en 2022 par le relèvement significatif des prix qui a fortement affecté la dynamique du secteur secondaire. Parallèlement, pour lutter contre la vie chère et freiner les tensions inflationnistes, les autorités avaient pris une batterie de mesures en vue de stabiliser les prix intérieurs de certains produits et soutenir l'activité économique. Globalement, le PIB réel est estimé en hausse de **4,2%** en 2022 contre **6,5%** en 2021. Ce ralentissement est lié à la décélération de la production dans le secteur secondaire (+1,1%) et une baisse dans le primaire (-1,4%). Le tertiaire, pour sa part, ressort avec une croissance de 6,7% en 2022, poursuivant ainsi le dynamisme enclenché en 2021 après la contraction en 2020.

Les prévisions de 2023 sont revues à la baisse, au regard des incertitudes qui planent sur l'issue des tensions géopolitiques, notamment, la guerre russo-ukrainienne et les conditions sécuritaires dans la sous-région. Toutefois, l'activité économique interne devrait rester performante à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre effective des projets prioritaires structurants inscrits dans le PAP2A, notamment, dans le domaine agricole et pharmaceutique. L'exécution en cours de la seconde phase du compact MCA-Sénégal « Power to compact » ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) seraient également d'un apport considérable dans le cadre de la consolidation de la croissance en 2023.

Globalement, l'activité économique est attendue en hausse de **4,1% en 2023** contre **4,2%** en 2022 suite notamment à la décélération de la valeur ajoutée dans le secteur tertiaire (+3,9%). Les secteurs primaire et secondaire devraient enregistrer des taux de croissance respectifs de **5,7%** et **2,8%**.

Au titre de la gestion budgétaire, le déficit devrait ressortir à **4,9% du PIB** en 2023 contre une estimation de **6,1%** en 2022, en liaison avec un bon recouvrement des recettes et une meilleure maîtrise des dépenses. S'agissant de la Loi de finances initiale (LFI) 2024, son exécution devrait coïncider avec le démarrage du troisième Plan d'actions prioritaires (PAP3) du PSE et le début effectif de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Elle devrait également s'inscrire dans une dynamique de consolidation du cadre macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente. Aussi, le Sénégal s'est-il engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tirée davantage par le secteur privé. L'atteinte de cet objectif nécessite un cadre macroéconomique stable reposant sur des réformes ciblées, notamment, la mise en œuvre de la SRMT, pour une plus forte mobilisation des ressources intérieures, une gestion rigoureuse des finances publiques et une gestion plus efficiente des dépenses publiques.

Le déficit budgétaire qui poursuit la tendance baissière entamée en 2023, devrait s'établir à **3,9%** en 2024 avant de se stabiliser à **3% du PIB** dès 2025, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA, à la faveur du maintien du rythme de mobilisation des recettes et des mesures entreprises pour une meilleure gestion des dépenses.

Le document est articulé autour de cinq parties. Il met en exergue dans les deux premières parties l'environnement international et l'évolution récente de la situation économique intérieure, à savoir les estimations de 2022 et les tendances de 2023. La troisième partie traite des objectifs pour l'année 2024 mais également des principales orientations en termes de politiques sectorielles et de réformes. La quatrième partie dresse le bilan de la gestion budgétaire de 2022 et des objectifs révisés de celle de 2023. La dernière partie présente les grandes lignes du projet de loi de finances au titre de l'année 2024 et les perspectives budgétaires en 2025-2027.

## ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2022, l'économie mondiale a été secouée par des tensions géopolitiques durant toute l'année 2022 à travers la crise russo-ukrainienne. Ce conflit a eu comme conséquence le relèvement de l'inflation à l'échelle mondiale qui, à son tour, s'est traduit par le durcissement des conditions de financement, notamment aux Etats-Unis et dans la zone Euro. Ainsi, l'activité économique mondiale a significativement ralenti en 2022. Cette situation est liée, entre autres, à la baisse du pouvoir d'achat des ménages induite par le resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis.

Parallèlement, le reconfinement en Chine et l'aggravation de la crise immobilière ont pesé également sur la dynamique de l'économie mondiale. Globalement, la publication du FMI parue en juillet 2023 fait ressortir une croissance de l'activité économique mondiale de 3,5% en 2022 contre 6,3% en 2021, soit un repli de 2,8 points de pourcentage, imputable, notamment à la révision à la baisse de l'activité économique aux Etats-Unis, en Chine et en Europe.

Dans les pays avancés, la croissance s'est établie à **2,7%** en 2022 contre **5,4%** un an plus tôt. Cette décélération de l'activité dans les pays développés est liée au ralentissement de la croissance aux Etats-Unis qui est passée de **5,9%** en 2021 à **2,1%** en 2022, suite à la hausse du niveau général des prix qui s'est traduite, d'une part, par une baisse de la demande et, d'autre part, par un resserrement des conditions financières imputable à une politique monétaire moins accommodante mise en œuvre pour juguler l'inflation.

Les pays de la zone Euro, pour leur part, ont été singulièrement touchés par les effets négatifs de la crise entre la Russie et l'Ukraine ainsi que par le resserrement de la politique monétaire. La croissance dans la zone Euro est estimée à **3,5%** en 2022 contre **5,3%** un an plus tôt. Cette situation s'explique par l'activité en France (+2,5% en 2022 contre 6,4% en 2021), en Italie (+3,7% en 2022 contre 7,0% en 2021) et en Allemagne (+1,8% en 2022 contre +2,6% en 2021). L'activité économique dans les pays avancés a été également plombée par le ralentissement de la croissance au Royaume-Uni et au Canada avec des taux de croissance respectifs de **4,1%** et **3,4%** en 2022 contre **7,6%** et **5,0%** en 2021.

S'agissant des pays émergents et en développement, la décélération de l'activité économique en 2022 s'explique principalement par la situation économique des pays émergents d'Asie, notamment, la Chine et l'Inde. En effet, la croissance de l'économie chinoise a chuté à 3,0% en 2022 après **8,4%** en 2021, en rapport avec les mesures de confinement face à une résurgence des cas de Covid-19 en plus des contre coups subis par le sous-secteur de l'immobilier. La croissance en Inde a aussi ralenti et est passée de **9,1%** en 2021 à **7,2%** en 2022, sous l'effet des conditions extérieures moins favorables en sus d'une politique de restriction plus rapide. La crise entre la

Russie et l'Ukraine a particulièrement touché les économies dans les pays en développement d'Europe (Russie, Ukraine, Pologne, etc.) dont la croissance est ressortie à **0,8%** en 2022 contre **7,3%** en 2021.

Par ailleurs, dans les pays émergents d'Amérique latine et des Caraïbes, l'activité économique est évaluée en hausse de **3,9%** en 2022 contre une estimation de **7,0%** en 2021 en liaison essentiellement avec la situation économique au Brésil et au Mexique. En revanche, malgré la flambée des prix des produits de base, la croissance dans les pays émergents d'Afrique sub-saharienne est restée légèrement dynamique, passant de **4,7%** en 2021 à **3,9%** en 2022. Elle a été soutenue, principalement, par la croissance au Nigeria qui est ressortie à 3,3% en 2022 contre 3,6% un an plus tôt. Globalement, la croissance dans les pays émergents et en développement est estimée à 4,0% en 2022 contre 6,8% en 2021.

Les perspectives de l'économie mondiale en 2023-2024 sont moins reluisantes, au regard de la poursuite des mesures de durcissement des conditions de financement et de la persistance de l'inflation à l'échelle mondiale. Globalement, d'après la publication du FMI de juillet 2023, l'activité économique mondiale devrait poursuivre sa tendance baissière avec un taux de croissance projeté à **3,0%** en 2023 et en 2024.

En effet, la décélération économique dans les pays avancés devrait se poursuivre en 2023 et en 2024 aux Etats-Unis avec un taux de croissance attendu respectivement à **1,8%** et **1,0%** contre **2,1%** en 2022. Cette situation s'explique notamment par la baisse de la consommation privée aux Etats-Unis, en liaison avec le repli du pouvoir d'achat des ménages et le resserrement des conditions de financement à travers le relèvement du taux directeur de la FED. La zone Euro, pour sa part, devrait continuer de subir les contraintes liées aux sanctions infligées à la Russie et aux effets négatifs induits par la crise en Ukraine en plus des difficultés dans le secteur manufacturier en Allemagne.

Toutefois, le regain dans le secteur touristique en Italie et en Espagne devrait soutenir l'activité dans cette zone. La croissance dans la zone Euro est projetée à **0,9%** en 2023 et **1,5%** en 2024. Par ailleurs, la croissance au Royaume-Uni est attendue à 0,4% en 2023 et **1,0%** en 2024 malgré la résilience du secteur financier.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance serait tirée essentiellement par la reprise de l'activité en Chine et en Inde dont les taux de croissance sont projetés en 2023 à **5,2%** et **6,1%** et en 2024 à **4,5%** et **6,3%**, respectivement. Ce dynamisme de l'activité serait expliqué principalement par la relance de la consommation en Chine et la promotion de l'investissement privé en Inde.

En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance en 2023 devraient décliner à **3,5%** avant de se redynamiser en 2024 à **4,1%**. Cette orientation s'explique par les

contraintes sécuritaires dans le secteur pétrolier au Nigéria où la croissance est attendue à 3,2% en 2023 et à 3,0% en 2024. S'agissant de l'Afrique du Sud, les difficultés liées aux coupures d'électricité devraient se traduire par un ralentissement de l'activité à 0,3% en 2023 et un relèvement de 1,7% en 2024.

Concernant le commerce international, il reste soumis à des contraintes majeures d'approvisionnement en liaison avec la crise russo-ukrainienne qui persiste. Globalement, le volume du commerce international a ralenti en 2022, affichant ainsi une hausse de 5,2% contre un bond de 10,7% en 2021. Ce ralentissement s'explique par le tassement du commerce dans les pays émergents et en développement (+3,7% en 2022 contre +12,2% en 2021) et des pays avancés (+6,1% en 2022 contre +9,9% en 2021). Ce ralentissement devrait se poursuivre en 2023 et en 2024 avec une hausse des échanges mondiaux de 2,0% et de 3,7% respectivement.

S'agissant de l'inflation mondiale, elle devrait se réduire passant ainsi de **8,7%** en 2022 à **6,8%** en 2023 et **5,2%** en 2024. Toutefois, elle resterait au-dessus du niveau d'avant covid-19. Dans les pays émergents et en développement, les prix à la consommation ont augmenté de 9,8% en 2022 contre 5,2% un an plus tôt. Dans les pays avancés, le niveau général des prix s'est établi à 7,3% en 2022 contre 3,1% en 2021. En perspective, dans un contexte d'anticipation d'une politique monétaire moins accommodante, les pressions inflationnistes devraient se poursuivre mais dans une moindre mesure avec un niveau attendu à 4,7% en 2023 et 2,8% en 2024 dans les pays avancés et à 8,3% en 2023 et 6,8% en 2024 dans les économies émergentes.

Pour ce qui est du cours du pétrole en 2022, la tendance haussière s'est poursuivie avec le maintien des sanctions imposées par l'Union européenne au pétrole russe. De plus, les anticipations des sept (07) pays exportateurs de pétrole, sur le plafonnement du prix du pétrole russe, a exacerbé les cours de l'or noir. Ainsi, selon la publication du FMI parue au mois juillet 2023, le cours du baril de pétrole (WTI) a progressé de 39,2%, passant de 69,2 dollars en 2021 à 96,3 dollars en 2022. En revanche, il devrait décliner sur la période 2023-2024 pour s'établir à 78,01 dollars en 2023 et 75,6 dollars en 2024. Concernant les cours des autres matières premières (hors combustibles), ils ont affiché une hausse de 7,4% en 2022, en liaison avec la hausse des produits pétroliers. Toutefois, ils devraient se replier pour s'établir à 4,8% en 2023 et 1,4% en 2024.

Quant aux marchés financiers mondiaux, la plupart des banques centrales misent sur la poursuite des politiques monétaires moins accommodantes pour atténuer le relèvement des prix. Le resserrement des conditions financières exercerait des pressions sur les positions budgétaires et extérieures des pays émergents et en développement et devrait entraîner un renforcement du rôle de soutien des institutions multilatérales dans les années à venir.



# I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

## I.1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2022

L'activité économique interne en 2022 a été singulièrement affectée par des tensions géopolitiques, notamment, la crise entre la Russie et l'Ukraine et l'embargo à l'encontre du Mali au premier semestre de la même année. Par ailleurs, elle a été aussi touchée en 2022 par le fort relèvement des prix qui a fortement affecté la dynamique du secteur secondaire. Parallèlement, pour lutter contre la vie chère et freiner les tensions inflationnistes, les autorités avaient pris une batterie de mesures pour baisser les prix intérieurs et soutenir l'activité économique.

Au total, l'activité économique est estimée en hausse de **4,2%** en 2022 contre **6,5%** en 2021. Ce ralentissement est lié à la décélération de l'activité économique dans les secteurs secondaire (+1,1%) et une baisse dans le primaire (-1,4%). Le tertiaire, pour sa part, ressort avec une croissance de 6,7% en 2022, poursuivant ainsi son dynamisme enclenché en 2021 après la contraction en 2020.

En dépit des mesures de soutien des autorités, le **secteur primaire** poursuit sa tendance baissière expliquée principalement par les contre-performances enregistrées dans les sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche. En revanche, les mesures de soutien au secteur de l'élevage ont permis d'atténuer le repli relevé dans le secteur primaire. Au total, l'activité dans le secteur primaire est estimée en baisse de 1,4% en 2022 contre une hausse de 0,6% un an plus tôt.

Nonobstant la bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie sur l'étendue du territoire, le sous-secteur « **agricole et des activités annexes** » s'est inscrit en retrait en 2022. Malgré tous les efforts relatifs, notamment, à la mise à la disposition des agriculteurs des intrants de qualité, aux directives prises dans le cadre de la protection des végétaux et aux réformes entreprises dans la relance de la production horticole, les résultats de la campagne agricole 2022/2023 ont été mitigés. En effet, la baisse de la production agricole est globalement expliquée par la chute de la production d'arachide (-10,5%), de Niébé (-36,4%), de pastèques (-7,4%) et des produits horticoles (-2,3%). Le repli de la production horticole est imputable à la contreperformance de la production de légumes (-2,7%) et de fruits (-0,6%).

Cette orientation baissière a été, toutefois, atténuée par le renforcement de la production céréalière de 5,3% en 2022 ; laquelle s'est traduite par les hausses de la production de mil (+5,5%), de sorgho (+3,0%), du riz paddy (+6,2%) et du maïs (+4,4%). Au total, l'activité du sous-secteur agricole s'est contractée de 3,4% en 2022 après la légère hausse de 0,6% enregistrée en 2021.

Concernant le sous-secteur **de la pêche et de l'aquaculture**, il affiche quelques difficultés depuis 2020. Ainsi, en 2022, l'activité du sous-secteur est estimée en retrait de 4,9% suite au repli relevé en 2021 (-6,4%). La contreperformance en 2022 est imputable aussi bien à la pêche industrielle (-3,1%) qu'artisanale (-6,0%). En effet, le repli de la pêche industrielle est expliqué par une baisse des débarquements de bateaux dont le nombre est passé de 3699 navires en 2021 à 3473 navires en 2022. Quant à la pêche artisanale, le mauvais résultat noté sur la période est tributaire de la contraction des débarquements dans les régions de Thiès (-16,3%) et Dakar (-14,5%), suite à la rareté progressive des espèces liée notamment aux changements climatiques.

Le sous-secteur **de l'élevage**, par contre, est resté vigoureux en 2022 à la faveur des efforts substantiels des autorités dans le cadre du Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE). Le sous-secteur a été soutenu par la performance des abatages contrôlés, notamment, de caprins (+18,1%). En outre, le sous-secteur a tiré profit de la relance de l'élevage de volaille famille (+14,0%) et d'animaux sur pied (+3,0%).

Par ailleurs, la bonne progression de la production d'œufs (+2,4%) et de poussins industriels (+2,4%) a contribué à la bonne tenue du sous-secteur en 2022. Le sous-secteur a également profité du relèvement de la production de lait évaluée à 287,9 millions de litres en 2022, bénéficiant ainsi des effets du projet d'appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT) initié par les autorités sénégalaises. Par ailleurs, le secteur de l'élevage s'est bonifié aussi avec, notamment, des efforts de l'État dans le cadre de la poursuite du programme d'appui à l'autosuffisance en moutons de tabaski (PRONAM) et du programme de développement des cultures fourragères (PDCF). Globalement, l'activité du sous-secteur de l'élevage est estimée en hausse de 5,0% en 2022 contre 1,8% un an plus tôt.

Au niveau du **secteur secondaire**, l'activité en 2022 a été singulièrement affectée par un environnement international moins reluisant doublé d'une conjoncture interne marquée par une forte inflation sur les intrants intermédiaires. En effet, les contraintes dans la chaîne d'approvisionnement en biens et le renchérissement des cours des produits de base dans le monde ont rendu l'accès difficile aux intrants pour les entreprises sénégalaises. La contribution du secteur secondaire à la croissance en 2022 s'est établie à 0,3 point de pourcentage. Ainsi, l'activité du secteur est estimée en hausse de 1,1% contre une progression de 7,8% un an plus tôt, soit un ralentissement de 6,7 points de pourcentage. Celui-ci s'explique, notamment, par les contreperformances relevées dans les activités extractives (-4,9% contre +16,6% en 2021), les agro-alimentaires (+1% contre +5,9% en 2021), les matériaux de construction (-0,7% contre +10,6% en 2021) et la construction (+2,2% contre +8,1% en 2021).

En 2022, les **activités extractives** ont été affectées par une conjoncture internationale morose. En effet, la contraction de la production d'or de 10,2% est expliquée, d'une part, par la baisse de la teneur en or au niveau des sites d'exploitation et, d'autre part, par le repli de la demande en or, malgré le relèvement des cours dudit produit sur le marché international. Pour rappel, sur la base des comptes nationaux de 2021, l'or représente 53,5% du poids du secteur extractif. S'agissant de la production de phosphate, elle s'est inscrite en retrait de 0,4% en 2022 malgré la hausse vertigineuse des cours du phosphate de 116,0% en 2022. Le secteur des extractives a été, également, marqué par le repli de la production de sable (-23,9%) en liaison avec le ralentissement de l'activité de construction. Par ailleurs, la production de sel et natron s'est contractée de 7,5% suite à la baisse de la demande adressée au Sénégal. En revanche, le sous-secteur extractif a bénéficié de la bonne tenue de la production d'attapulгите et de zircon qui ont progressé respectivement de 9,2% et 6,7% en 2022, sous l'impulsion de la demande étrangère, notamment européenne. En somme, les activités extractives se sont contractées de 4,9% en 2022 contre une hausse de 16,6% en 2021.

L'activité de **raffinage**, pour sa part, s'est inscrite en ralentissement avec une croissance estimée à 1,6% en 2022 contre 8,7% un an plus tôt. Elle a été singulièrement marquée par la hausse des cours du pétrole, notamment, le Brent qui a affiché une hausse de 41,7%, passant de 70,4 dollars en 2021 à 99,8 dollars en 2022. Cette situation s'est traduite par une baisse des importations de pétrole brut de 2,4% matérialisée par une suspension des importations dudit produit de janvier à août 2022.

S'agissant de la fabrication **des matériaux de construction**, l'activité s'est contractée de 0,7% par rapport à l'année dernière, du fait de la baisse des exportations de ciment de 14,9% en 2022 imputable aux restrictions des ventes vers le Mali consécutives aux sanctions de la CEDEAO vis-à-vis de ce pays sur le premier semestre et du relèvement des prix du ciment sur le marché intérieur. Ensuite, du côté de la demande, les effets de la crise russo-ukrainienne se sont traduits par une hausse vertigineuse des intrants, notamment, le clinker et la houille qui a entraîné un fort ralentissement de la production de ciment. Dans le sous-secteur de la **construction**, l'activité a ralenti en ligne avec la contraction au niveau des industries de fabrication de matériaux de construction, malgré la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, notamment, le BRT, le programme de construction des autoponts pour décongestionner les embouteillages dans les grandes artères, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio et le développement de celui de Lac Rose. En 2022, les ventes locales de ciment se sont consolidées de 2,2%, en dépit de l'augmentation du prix du ciment sur le marché intérieur. Globalement, l'activité de construction est estimée en hausse de 2,2% contre 8,1% un an plus tôt.

Concernant la fabrication de **produits agroalimentaires**, la croissance est estimée à 1,0% en 2022 contre 5,6% en 2021, soit un net ralentissement de 4,6 points de pourcentage. La situation de ce sous-secteur s'explique principalement par les difficultés notées dans la chaîne d'approvisionnement en biens dans le monde en plus des problèmes d'accès et du renchérissement des prix des intrants. Le tassement de l'activité de la fabrication de produits agro-alimentaires est essentiellement expliqué par la contraction relevée dans les sous-branches telles que la conservation et la transformation de poissons (-3,1%), de conserve de fruits et légumes (-3,5%), la fabrication d'autres produits alimentaires à base de céréales (-12,1%) et les produits à base de tabac (-11,8%).

En revanche, d'autres sous-branches de l'agroalimentaire ont affiché des performances relativement meilleures, atténuant ainsi le ralentissement dudit sous-secteur. En effet, la branche « fabrication de produits laitiers et glaces alimentaires » (+11,9%) a bénéficié d'un meilleur encadrement de la filière laitière, notamment sur le plan de la fiscalité, afin de réduire les coûts de production et renforcer la compétitivité des entreprises. La fabrication de « sucre, chocolaterie et confiserie » et celle de boissons se sont maintenues également sur une bonne dynamique avec des hausses de 4,6% et 6,5% respectivement. La fabrication de produits alimentaires à base de céréales ainsi que la fabrication de corps gras alimentaire se sont bonifiées durant en 2022 pour s'établir à 4,8% et 0,1%. La fabrication de riz décortiqué et celle d'aliments pour animaux se sont confortées de 3,7% et 0,6% respectivement en 2022.

Dans le sous-secteur de **l'électricité et du gaz**, l'activité s'est bien tenue en 2022 avec une consolidation de la production grâce à la vigueur de la demande locale et des exportations. En effet, la consommation en basse tension s'est consolidée de 12,5%, à la faveur d'un renforcement de la demande des ménages sur la période. Les segments « moyenne tension » et « haute tension » se sont respectivement renforcés de 7,7% et de 23,0% sur la période en 2022 comparativement à 2021.

Les exportations d'électricité ont fortement augmenté sur cette période (+952,5%) à la faveur de la demande de la Gambie. L'offre d'électricité s'est également bonifiée avec la mise en service en mai 2022 des centrales de Gouina (46 Mégawatts) et de Malicounda Power (125 Mégawatts), pour répondre à la demande soutenue aussi bien nationale qu'étrangère. Au total, la production d'électricité s'est renforcée de 9,2% en 2022 contre 6,5% l'année précédente, suite à l'élargissement de l'offre des producteurs indépendants et au renforcement de l'accès à l'électricité des populations ; notamment en milieu rural. Dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, l'activité est ressortie en hausse de 6,6% en 2022 contre 7,1% en 2021, avec le renforcement de la production d'eau depuis la mise en service de l'usine de KMS3 et de la poursuite de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du Programme d'Urgence pour le

Développement communautaire (PUDC) et du Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM).

Dans le volet assainissement, des efforts ont été consentis à travers les importants projets et programmes mis en œuvre dans le secteur, notamment, le programme national de lutte contre les inondations et le renforcement des systèmes à égouts avec les réalisations de Promo Villes.

S'agissant du sous-secteur de la fabrication de produits chimiques, l'activité s'est bien confortée en 2022. Le dynamisme de la production des industries chimiques est corroboré par la stabilité de la production d'acide phosphorique (+0,9%) et des autres produits chimiques malgré le repli de la production d'engrais de 48,1% sur la période sous-revue. Globalement, sur l'année 2022, la branche de la fabrication de produits chimiques affiche une croissance de 4,0%, soit en ralentissement d'environ de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2021.

**Le secteur tertiaire** est resté dynamique en 2022 suite aux différentes mesures de soutien initiées par les autorités sénégalaises, malgré le repli du secteur primaire et du ralentissement relevé dans le secondaire. Ainsi, l'activité du secteur tertiaire ressort avec une croissance de 6,7% en 2022 contre une 7,5% en 2021, soit une contribution estimée à 3,5 points de pourcentage à la croissance du PIB. L'essentiel des branches d'activités, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et restauration, l'information et la communication et les « services spécialisés, scientifiques et techniques » ont contribué au maintien du dynamisme du secteur tertiaire.

Les **activités commerciales** sont restées dynamiques avec une hausse de 6,2% en 2022 contre 4,5% en 2021, sous l'effet d'un raffermissement de la demande, dans un environnement interne marqué par un relèvement conséquent des prix intérieurs. Cette estimation est corroborée par la bonne tenue de l'activité formelle en terme nominal des ventes de détail (+18,1%) et de gros (+14,6%) en 2022. L'activité de commerce a aussi profité de la bonne orientation de certaines spéculations dans le sous-secteur agricole ainsi que la réorientation de l'activité de la Société africaine de raffinage dans la commercialisation de produits raffinés en liaison avec la forte hausse du cours du pétrole brut.

Le sous-secteur des **transports** a profité du dynamisme de certaines branches du secondaire, des activités portuaires, du commerce et des retombées de l'exploitation commerciale du TER qui a débuté depuis fin janvier 2022. Le sous-secteur a également bénéficié de la réhabilitation de certaines routes et de la mise en services de nouvelles infrastructures routières. Au total, la croissance de l'activité des transports est estimée à 8,0% en 2022 contre 7,5% en 2021.

Concernant les **services d'hébergement et de restauration**, ce sous-secteur est en train de se relever des suites de la pandémie à coronavirus. Il a bien évidemment bénéficié d'ambitieux programmes initiés par les autorités dans le cadre du développement des infrastructures aéroportuaires ainsi que du développement de la sécurité et de la sûreté des transports. En plus, le secteur hôtelier a profité du programme de développement de l'offre touristique et des appuis de l'Etat à travers le relèvement du crédit hôtelier. Au total, la croissance des services d'hébergement et de restauration est ressortie à 26,5% en 2022 contre 9,8% en 2021.

Les **services financiers et d'assurance** ont suivi la dynamique de l'économie en répondant à la demande dont celle en produits d'assurance en rapport, d'une part, avec les objectifs de productions du sous-secteur agricole et, d'autre part, l'Etat et le secteur privé dans le cadre du financement de l'économie. En effet, les crédits à l'économie ont progressé de 20,0% en 2022 contre 9,5% en 2021. Ainsi, le sous-secteur est ressorti en hausse de 10,4% en 2022, soit un gain de près de 1,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Les **activités immobilières**, pour leur part, sont restées dynamiques avec une hausse estimée à 4,5% en 2022 contre 5,6% un an plus tôt. Ce résultat reflète la poursuite des programmes en cours d'exécution, notamment, à la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diamniadio et de Lac Rose.

L'activité du secteur tertiaire a bénéficié des performances des **services d'information et de communication** soutenues par la téléphonie mobile et le segment internet. En effet, le volume cumulé des communications du segment mobile a augmenté de 11,1% en 2022 comparé à 2021. Le parc de l'internet a affiché une hausse de 5,8% avec un taux de pénétration sur ce segment de marché de 97,9% à fin décembre 2022. Globalement, le secteur de l'information et de la communication est ressorti en hausse de 8,1% en 2022 contre 8,8% un an plus tôt. Ce dynamisme est soutenu par le segment télécommunication qui a progressé de 10,9% en 2022.

Au titre de la demande en 2022, la **consommation finale** est estimée en hausse de 3,5% contre 4,8% l'année précédente. Ce ralentissement est expliqué, entre autres, par le choc inflationniste mondial qui a affecté la production au niveau national mais également l'approvisionnement via les importations de biens et services touchées aussi par la crise russo-ukrainienne. La hausse de la consommation finale est soutenue par la composante publique qui s'est consolidée de 6,4% ; le segment privé, pour sa part, a affiché une hausse de 2,9%. Au total, la consommation finale a représenté 82,5% du PIB en 2022 contre 81,3% en 2021, ce qui porte le taux d'épargne intérieure à 17,5%, soit une détérioration de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2021.

L'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe (FBCF)**, s'est amélioré pour s'établir à 35,9% du PIB en 2022 (contre 34,0% du PIB en 2021). Ainsi,

la FBCF affiche une progression de 7,2% en 2022 ; laquelle est impulsée par l'investissement privé en liaison avec le renforcement des Investissements directs étrangers (IDE) en perspective du démarrage de l'exploitation pétrolière et gazière et la réalisation des investissements structurants dans le cadre du PAP2A. Toutefois, il est relevé un repli de la FBCF publique qui s'est contractée de 9,7% par rapport à l'année précédente. Globalement, la demande intérieure (hors variation de stock) est ressortie en hausse de 4,6% en 2022 contre 8,1% en 2021. Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services se sont renforcées respectivement de 23,8% et 8,1% en 2022.

L'année 2022 a été marquée par un renchérissement des prix intérieurs imputable à une conjoncture internationale beaucoup moins favorable. En effet, **l'inflation** mesurée par le déflateur du PIB est estimée à 8,4% contre 1,6% en 2021. Quant à l'inflation mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC), elle est ressortie à 9,7% en 2022 contre 2,2% en 2021. Cette forte progression est essentiellement expliquée par le renchérissement des produits alimentaires de 13,4%. En revanche, au titre de l'année 2022, la fonction communication a baissé de 1,8% en liaison avec les prix de la communication téléphonique. En termes d'origine, l'inflation est expliquée principalement par le relèvement des produits locaux de 11,2% ; l'inflation importée s'est établie, quant à elle, à 5,6%.

Au titre de l'année 2022, l'économie a enregistré des gains de **compétitivité** évalués à 1,3%, attribuables à la dépréciation de la monnaie locale relativement à la devise des partenaires commerciaux du Sénégal (-2,5%). Toutefois, cette performance a été ralentie par un différentiel d'inflation défavorable (+1,2%).

## **I.2. LES TENDANCES POUR L'ANNÉE 2023**

Les prévisions de 2023 sont revues à la baisse au regard des incertitudes qui planent sur l'issue des tensions géopolitiques, notamment, la guerre russo-ukrainienne et des conditions sécuritaires dans la sous-région. Également, l'activité économique interne a été singulièrement affectée par les tensions sociales qui ont poussé les autorités à prendre des mesures restrictives qui se sont traduites par un ralentissement des services.

Par ailleurs, le report de la production de pétrole et de gaz a contribué à la révision à la baisse de la croissance de 2023, qui avait été prévu dans l'édition du mois d'avril de la Situation Économique et Financière du Sénégal (SEF). Toutefois, l'activité économique interne devrait rester dynamique à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale ainsi que l'exécution en cours du second compact MCA-Sénégal « Power to compact ».

Globalement, **l'activité économique est attendue en hausse de 4,1% en 2023 contre 4,2% en 2022** suite à la décélération des services (+3,8%). Les secteurs primaire et secondaire enregistreraient des taux de croissance respectifs de 3,7% et 4,2%.

Le **secteur primaire** devrait se relancer en 2023 à la faveur d'une bonne tenue du sous-secteur agricole qui a bénéficié d'une bonne pluviométrie et de différentes mesures de soutien des autorités pour renforcer la production agricole. Le secteur primaire tirerait également profit de la dynamique attendue des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Au total, l'activité dans le secteur primaire est prévue en hausse de 5,7% en 2023 contre un repli de 1,4% en 2022.

Le sous-secteur **agricole et des activités annexes** devrait connaître une reprise en 2023 au regard de la bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie. En effet, d'après les prévisions de l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM), la saison des pluies 2023 sera globalement bonne, caractérisée par une installation à date des précipitations sur une bonne partie du territoire national.

En outre, les mesures prises par l'État du Sénégal, dans le cadre du programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD), devraient également soutenir la performance de ce sous-secteur. En effet, l'État a mis à la disposition des agriculteurs des intrants de qualité à travers le relèvement à 100 milliards de F CFA du budget alloué à la campagne agricole 2023/2024. Par ailleurs, la relance de l'horticulture ainsi que la mise en exploitation des domaines agricoles communautaires (DAC) devraient renforcer la production horticole.

Globalement, la mise en œuvre adéquate des projets et programmes de l'agriculture se traduirait par un renforcement de la production céréalière de 15,5% en 2023, reflété par les fortes progressions attendues de la production de mil-sorgho (+22,8%), de maïs (+15,6%) ainsi que du riz paddy (+7,9%).

Le sous-secteur agricole tirerait profit aussi de la performance de la production d'arachide qui est prévue en hausse de 7,1% ainsi que du dynamisme de la culture de coton en graine (+89,5%) et de niébé (+175,9%). Au total, l'activité du sous-secteur agricole devrait se relancer avec une hausse de 6,6% en 2023 après la contre-performance (-3,4%) enregistrée en 2022.

Les activités d'**élevage** devraient rester dynamiques en 2023 à la faveur des efforts substantiels des autorités dans le cadre du Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE), cadre de référence pour assurer la relance durable des filières animales. En effet, dans sa stratégie d'intervention dans le secteur de l'élevage, l'État a mis l'accent sur quatre volets à savoir : (i) le renforcement de la production animale ; (ii) le renforcement de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ; (iii) la commercialisation des productions animales et ; (iv) la bonne gouvernance



administrative du secteur animalier. Selon les prévisions du Ministère de l'Élevage et des Productions animales, la performance du sous-secteur de l'élevage serait soutenue par les hausses attendues dans la production d'ovins (+13,2%), de lait (+15%), de volailles familiales (+2,2%) et de poussins industriels (+5,2%). Par ailleurs, elle se renforcerait aussi avec les efforts de l'État dans le cadre de la poursuite du Programme d'Appui à l'Autosuffisance en Moutons tabaski (PRONAM), du programme de développement des cultures fourragères (PDCF), du projet d'appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT). Globalement, l'activité du sous-secteur de l'élevage, est attendue en hausse de 4,1% en 2023 contre 5,0% un an plus tôt.

Malgré la raréfaction des ressources halieutiques, le sous-secteur de **la pêche et de l'aquaculture** devrait connaître une reprise de l'activité avec une hausse de 2,3% en 2023 contre un recul de 4,9% en 2022. La reprise attendue en 2023 est confortée par les résultats déjà enregistrés sur le premier semestre, marqués par un renforcement de l'activité de 2,3%, imputable à la pêche artisanale (+5,1%), atténuée, toutefois, par le recul de la pêche industrielle (-3,8%). En effet, le volet artisanal a bénéficié des conditions météorologiques beaucoup plus favorables qui se sont traduites par des efforts substantiels de pêche, notamment, nocturne. En revanche, la contreperformance de la pêche industrielle est expliquée, entre autres, par la diminution des entrées de navires au niveau du port de Dakar (1 733 navires au premier semestre 2023 contre 1741 un an auparavant).

La contribution du **secteur secondaire** à la croissance du PIB en 2023 ressortirait à 0,6 point de pourcentage contre 0,3 point en 2022. En effet, l'activité du secteur secondaire serait affectée par la difficulté dans les chaînes d'approvisionnement, à la faveur de la détente sur les cours des matières premières et des produits de base comparativement à l'année 2022. Ainsi, la croissance du secteur secondaire est projetée à 2,8% en 2023 contre 1,1% en 2022. Cette prévision à la hausse s'explique principalement par les expansions relevées dans les activités de raffinage, de la construction et de la fabrication des matériaux de construction, atténuées, cependant, par la contraction des activités extractives et le ralentissement attendu dans les industries agro-alimentaires.

Les **activités extractives** afficheraient un repli de 9,0% par rapport à l'année précédente, sous l'effet principalement de la baisse projetée de la production de l'or. En effet, celle-ci, avec un poids dans la branche d'environ 50%, devrait se replier en liaison avec le recul de la demande mondiale mais également la baisse de la teneur en or des fosses exploitées. Sur le premier semestre de l'année, la production d'or a reculé de 15,6%, en phase avec les conditions défavorables sur la demande et la teneur des fosses exploitées (-23,6%). De même, sur la même période, les productions de sables

minéralisés (zircon) et de phosphates ont reculé respectivement de 28,3%<sup>1</sup> et de 2,0%, confortant davantage la contreperformance du sous-secteur des activités extractives.

L'activité de **raffinage**, pour sa part, afficherait une hausse plus prononcée après la reprise timide de l'année dernière. Sur les six premiers mois de 2023, il a été relevé une baisse des importations des « autres produits pétroliers » de 207,8 milliards FCFA. Cette orientation est en phase avec la forte croissance de l'activité du raffinage qui est ressortie en hausse de 489,1% en cumul sur le premier semestre de 2023, comparativement à la même période en 2022, due à un effet de base imputable à un long arrêt de la production au premier semestre de 2022. En conséquence, un relèvement de l'activité de raffinage de 80,8% est attendu en 2023.

S'agissant de la fabrication **des matériaux de construction**, l'activité est également projetée en hausse de 18,3% par rapport à l'année dernière, sous l'effet de la levée des restrictions des ventes vers le Mali, consécutives aux sanctions de la CEDEAO et de la baisse modérée des prix du ciment sur le marché intérieur. Sur les six premiers mois de 2023, la production et les exportations totales de ciment ont progressé respectivement de 19,3% et de 88,2%. Par ailleurs, l'amélioration de la conjoncture internationale sur les matières premières a une conséquence positive sur l'approvisionnement de produits de base, en particulier, le clinker et la houille qui sont des produits intermédiaires utilisés dans le processus de fabrication de ciment pour certaines cimenteries du pays.

Dans le sous-secteur de la **construction**, l'activité devrait s'accélérer en ligne avec la relance escomptée au niveau des industries de fabrication de matériaux de construction sous l'effet de la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, notamment, le BRT, le programme de construction des autoponts pour décongestionner le trafic dans les grandes artères, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio et le développement de celui de Lac Rose ainsi que les programmes d'habitat social. Sur les six premiers mois de 2023, les ventes locales de ciment se sont consolidées de 7,1%, en glissement annuel. En somme, au terme de l'année 2023, l'activité de construction est estimée en hausse de 8,4% contre 2,2% un an plus tôt.

En outre, la fabrication de **produits agroalimentaires** est attendue en hausse de 0,3% contre une croissance de 1,0% en 2022, soit un ralentissement de 0,7 point de pourcentage. Cette situation traduit essentiellement les replis respectifs attendus dans les activités de transformation et de conservation de produits halieutiques (-4,3%) et celles des corps gras alimentaires (-39,5%). Pour ce qui est de la transformation et

---

<sup>1</sup> <https://gco.eramet.com/news/gco-solides-performances-operationnelles-au-1er-semestre-2022-un-second-semestre-plus-incertain/#single/0>

conservation des produits halieutiques, l'activité sur le premier semestre et en glissement annuel est ressortie en baisse de 12,2% en liaison notamment avec le repli de la pêche industrielle de 4,3% sur la même période.

S'agissant des corps gras alimentaires, l'activité a enregistré au premier semestre une baisse de 64,3% imputable au repli des productions d'huile brute d'arachide et de tourteaux, consécutif à la contraction de 65,1% du niveau de collecte de graines d'arachide (21734 tonnes à fin juin 2023 contre 62224 tonnes un an plus tôt). En revanche, cette orientation à la baisse des industries agroalimentaires serait atténuée, entre autres, par la bonne tenue des activités du riz décortiqué et de farines (+4,5%), de la fabrication du sucre, chocolaterie et confiserie (+8,9%), de la fabrication de pains et pâtisserie (+4,2%) et de la fabrication de boissons (+5,9%).

Dans le sous-secteur de **l'électricité et du gaz**, l'activité s'est bien tenue sur les six premiers mois de 2023 avec une consolidation de la production de l'électricité de 9,5%, grâce à la vigueur de la demande locale. En outre, les consommations en basse tension se sont consolidées de 14,7%, à la faveur d'un renforcement de la demande des ménages sur la période. Les offres sur la « moyenne tension » et la « haute tension » se sont respectivement renforcées de 9,9% et de 6,2% sur la période en 2023, comparativement à 2022. Les exportations d'électricité ont fortement augmenté sur cette période, à la faveur de la demande de la Gambie. Au total, sur l'année 2023, la valeur ajoutée de la branche « électricité et gaz » devrait se reconforter de 9,5% contre 9,2% l'année précédente, en liaison avec l'élargissement de l'offre au niveau des producteurs indépendants et le renforcement de la couverture du territoire national par le réseau électrique.

Dans le secteur de **l'hydraulique et de l'assainissement**, l'activité ressortirait avec une hausse de 5,3% en 2023 contre 6,6% en 2022, à la faveur du renforcement de la production d'eau à travers la mise en service de l'usine de KMS3 et de la poursuite de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du PUDC et du PEPAM, notamment, en termes d'installation et de réhabilitation de forages en milieu rural et urbain. Le volet assainissement connaîtrait également des avancées notoires, malgré les insuffisances relevées pour satisfaire la demande.

S'agissant du sous-secteur de la fabrication de **produits chimiques**, l'activité en cumul sur les six premiers mois de 2023 ressort en baisse de 7,1%. Cette situation est essentiellement le fait de la contraction de la production d'acide phosphorique (-2,0%), malgré la hausse de la production d'engrais de 19,3% sur la période sous-revue. Globalement, sur l'année 2023, la branche de la fabrication de produits chimiques afficherait un repli de 2,4% contre une progression de 4,0% l'année précédente.

Le **secteur tertiaire** devrait ralentir en 2023, en liaison principalement avec le ralentissement dans les activités commerciales, les services d'hébergement et de

restauration, l'information et la communication et les services financiers et d'assurance. Par ailleurs, les tensions sociales qui ont poussé les autorités à instaurer des mesures restrictives sur l'internet et le transport urbain et maritime ont affecté le commerce, les télécommunications et le transport sur le premier semestre de 2023. Au total sur l'année, l'activité du secteur tertiaire progresserait de 3,8% en 2023 contre 6,5% en 2022, soit une contribution à la croissance du PIB estimée à 1,8 point de pourcentage.

Les **activités commerciales** devraient ressortir en 2023 avec une croissance de 2,1% contre une progression de 6,2% en 2022, soit un ralentissement de 4,1 points de pourcentage. Cette contre-performance du secteur est à mettre en liaison avec les effets conjugués d'une conjoncture internationale marquée par un ralentissement du commerce mondial de biens et les perturbations internes.

Au plan intérieur, le commerce a singulièrement subi les contreperformances enregistrées dans la production agricole de 2022 dont l'essentiel est commercialisé en 2023. À cela, s'ajoutent les tensions sociales, notamment, celles du mois de juin 2023 qui ont conduit à un ralentissement du commerce de gros (+4,1%) et de détails (8,3%) sur le premier semestre contre respectivement 15,8% et 19,5% à la même période de 2022. Par ailleurs, l'inflation de 9,0% enregistrée sur le premier semestre 2023 a contribué à réduire le pouvoir d'achat des ménages au regard du prix des biens alimentaires qui représentent près 49,6% du panier des ménages.

Le sous-secteur des **transports** a bénéficié de la relance de l'activité du transport ferroviaire avec la mise en service du Train Express Régional (TER), qui entre dans sa deuxième année d'exploitation. En outre, l'entreposage et les services auxiliaires de transport ont également soutenu l'activité de transport, à la faveur des retombées positives des efforts de l'État consentis depuis des années dans le processus de modernisation du Port autonome de Dakar (PAD) pour fluidifier le trafic.

Par ailleurs, le secteur devrait profiter des efforts des autorités sénégalaises pour réduire le déficit en infrastructures routières. À ce titre, plusieurs projets autoroutiers ont été achevés en plus de la mise en service de certains autoponts tels que la finalisation de l'axe Ndioum-Ourossogui, le Pont de Foundiougne et celui de Marsassoum ainsi que les autoponts de Pikine et Keur Massar en 2022.

De même, un linéaire de 176 Km de routes a été achevé en 2021-2022, portant le linéaire total de routes à 2226 Km sur la période 2014-2022 dont 156 Km d'autoroutes construites depuis 2017. En 2023, les Ponts de Guédé et celui de Cambérène ont été également mis en service. Au total, la croissance de l'activité des transports est estimée à 7,9% en 2023 contre 8,0% en 2022.

Les services **d'hébergement et de restauration** devraient revenir à leur dynamisme d'avant Covid-19. Ainsi, après la forte hausse de 26,5% de l'activité des services

d'hébergement et de restauration enregistrée en 2022, le sous-secteur ressortirait en ralentissement en 2023 avec un taux de croissance attendu à 5,5%. Faut-il le rappeler, le secteur continue de tirer profit des ambitieux programmes initiés par les autorités dans le cadre du développement des infrastructures aéroportuaires et de soutien à l'activité touristique.

Les **services financiers et d'assurance** devraient se consolider en 2023, malgré la poursuite du durcissement des conditions de financement des économies aussi bien au plan national qu'international. De plus, avec le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur, de bonnes perspectives sont attendues au niveau du marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 9,2% en 2023 contre 10,4% en 2022. Cette tendance est en ligne avec l'évolution, en glissement, des crédits à l'économie qui est ressortie en hausse de 12,5% à fin juin 2023 comparativement à la même période en 2022.

Les **activités immobilières**, pour leur part, resteraient dynamiques avec une progression estimée à 4,3% en 2023 contre 4,5% un an plus tôt. Ce résultat reflète la poursuite des programmes de l'État en cours d'exécution mais aussi le renforcement de la demande des ménages.

Les services **d'information et de communication** affichent une croissance attendue en 2023 de 5,9% contre 8,1% enregistrée en 2022. Ce ralentissement serait, entre autres, lié aux différentes mesures de restrictions de l'internet, suite aux tensions sociales de juin en 2023. Toutefois, le sous-secteur continue de bénéficier de la bonne tenue de la téléphonie mobile. En effet, sur le premier semestre 2023, le volume des communications a progressé de 6,4% tandis que le parc d'internet mobile, pour sa part, a progressé de 2,4%. De plus, le renforcement de l'utilisation de l'internet à travers le renforcement de la couverture nationale en 4G et de la fibre optique devrait davantage booster l'activité du sous-secteur des télécommunications.

Par ailleurs, les **services de soutien au bureau**, les activités à caractère personnel et les activités de la santé et de l'action sociale devraient progresser respectivement de 5,7%, 13,2% et 5,8%, contribuant ainsi à maintenir le dynamisme du secteur tertiaire.

Au titre de la demande en 2023, la **consommation finale** devrait se bonifier de 4,5% contre une hausse de 3,5% en 2022, malgré la conjoncture intérieure moins favorable doublée d'un contexte toujours marqué par la persistance de l'inflation. Cette situation est expliquée principalement par la progression de la composante privée qui attendue en hausse de 7,0%.

Pour ce qui est de la **Formation brute de capital fixe** (FBCF), elle s'inscrirait en ralentissement à 1,7% en 2023 contre 7,2% en 2022, en liaison avec la FBCF publique

qui devrait s'inscrire en retrait de **0,8%** en 2023, consécutif à la baisse de **9,7%** un an plus tôt. La composante privée, pour sa part, s'est revigorée et afficherait une hausse de **2,2%** en 2023. Globalement, le taux d'investissement mesuré par la FBCF s'établirait à **34,9%** en 2023 contre **35,9%** un an auparavant.

Au total, la **demande intérieure** progresserait, en termes réels, de **3,7%** en 2023 contre **4,6%** en 2022. Du côté de la demande extérieure, en termes réels, **les importations et les exportations** de biens et services sont projetées respectivement en baisse de **13,3%** et **3,4%** en 2023. Les importations seraient contraintes par le renchérissement des produits de base et les difficultés sur les chaînes d'approvisionnement. Quant au repli des exportations, il serait expliqué par la baisse attendue des ventes à l'extérieur de l'or, des produits pétroliers, de l'acide phosphorique, du zircon et du titane.

Concernant **les prix**, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB ressortirait à **5,5%** contre **8,4%** un an plus tôt, en liaison essentiellement avec les secteurs primaire (+10,3%) et des taxes (+6,5%). Cette hausse reflète le renchérissement des intrants de production et est confortée par l'inflation, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) observée sur les (07) premiers mois de 2023, qui ressort en hausse de 8,6% ; laquelle est expliquée singulièrement par la fonction « produits alimentaires » (+10,7%).

Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, ils se traduiraient par une atténuation du déficit du compte courant, passant de **3 441,8 milliards FCFA** (19,9% du PIB) en 2022 à **2855,8 milliards** (15,1% du PIB) en 2023. Cette réduction de 586,0 milliards FCFA reflèterait, principalement, une atténuation du déficit de la balance commerciale (+310,0 milliards) et de la balance des services (+197,4 milliards), couplée à une amélioration du solde du revenu secondaire (+91,9 milliards). Par contre, la balance du revenu primaire devrait se dégrader de **13,2 milliards**.

Le solde commercial s'améliorerait en liaison avec la baisse des importations de biens (-360,7 milliards) plus accentuée que celle des exportations de biens (-50,7 milliards). La diminution des exportations est liée à celle des ventes de produits pétroliers (-141,1 milliards), d'acide phosphorique (-88,4 milliards), de titane (-24,1 milliards), de phosphates (-19,6 milliards), de zircon (-18,1 milliards) et d'or (-17,6 milliards). Du côté des importations, la baisse attendue serait imputable principalement à la diminution des achats de produits pétroliers (-458,8 milliards) et de produits alimentaires (-99,3 milliards).

S'agissant du compte financier, une dégradation de **784,7 milliards FCFA** est prévue en 2023. Par conséquent, le solde global de la balance des paiements se détériorerait de **93,3 milliards FCFA** pour afficher un déficit de **155,5 milliards FCFA**.

## **II.1. LES PERSPECTIVES POUR 2024**

En 2024, l'économie nationale devrait bénéficier d'une conjoncture internationale plus favorable caractérisée par la détente des cours des produits de base, et devrait être principalement soutenue au plan interne par la production de pétrole et de gaz ainsi que ses effets indirects sur l'économie nationale.

La Loi de Finances initiale (**LFI**) de 2024 devrait coïncider avec le démarrage de la troisième phase du Plan d'actions prioritaires (PAP3). Elle s'inscrirait également dans un contexte de consolidation du cadre macroéconomique grâce à une politique budgétaire centrée sur la rationalisation et l'efficacité des dépenses publiques. Le Sénégal s'est-il engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tirée davantage par le secteur privé. L'atteinte de cet objectif nécessite un cadre macroéconomique stable reposant sur des réformes ciblées, notamment, la mise en œuvre effective de la SRMT, pour une plus forte mobilisation des ressources intérieures et des investissements publics catalyseurs du développement du secteur privé.

### **II.1. LES OBJECTIFS**

L'année 2024 devrait inscrire le Sénégal dans une nouvelle ère avec les premières productions de pétrole et gaz. L'activité économique au titre de 2024 devrait se consolider à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre des projets prioritaires structurants inscrits dans la troisième phase du Plan d'actions prioritaires. La poursuite de l'exécution de la seconde phase du compact MCA-Sénégal « Power to compact » serait également d'un apport considérable dans le cadre de la relance de l'économie.

Par ailleurs, l'économie nationale bénéficierait des retombées positives des projets structurant dans les services, notamment, le déploiement de la 5G et la mise en exploitation du Bus rapide transit (BRT) et du tronçon du TER sur l'axe Diamniadio-AIBD.

Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à **9,2% en 2024** contre une prévision de **4,1%** en 2023. Cette croissance serait largement tirée par le secondaire (+20,6%) et, dans une moindre mesure, par les secteurs primaire (+4,8%) et tertiaire (+6,0%).

**Tableau 1 :** Évolution du taux croissance

	2022	2023	2024
Secteur Primaire	-1.4%	5.7%	4.8%
Secteur Secondaire	1.1%	2.8%	20.6%
Secteur Tertiaire	6.7%	3.9%	6.0%
Taxes sur biens et services	6.2%	5.7%	7.5%
<b>PRODUIT INTERIEUR BRUT</b>	4.2%	4.1%	9.2%

Source : DPEE/DGPPE/MEPC

L'activité économique dans le **secteur primaire** devrait décélérer à 4,8% en 2024 contre 5,7% en 2023, tirée essentiellement par les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et, dans une moindre mesure, de la pêche. Le secteur primaire, avec un poids dans PIB projeté à 17,1%, devrait contribuer à hauteur de 0,7 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2024.

Le sous-secteur **agricole et des activités annexes**, bénéficierait des efforts soutenus de l'Etat pour consolider les acquis relatifs à l'intensification des productions céréalières et vivrières, au renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et à la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles. Par ailleurs, dans le cadre du Programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD), l'État du Sénégal prévoit des mesures relatives, notamment : (i) à l'augmentation de la production et de la productivité alimentaire ; (ii) à la diversification des spéculations et des systèmes de production agricole ; (iii) au renforcement des services agricoles et (iv) à l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole. Dans un contexte de mise en œuvre effective du PASAD et d'atteinte des objectifs y relatifs, le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydroagricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, constitueraient un atout majeur pour le renforcement de la production de riz et des produits horticoles. En outre, en perspective de l'exploitation des Agropoles sud et du centre, l'agriculture devrait jouer pleinement son rôle de fournisseur d'intrants à certaines industries alimentaires. À cet effet, les objectifs du PASAD devraient nécessairement conduire au développement d'une agriculture résiliente, abondante et capable de résister face aux aléas climatiques et de réduire les inégalités. Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est projetée à 4,6% en 2024 contre 6,6% en 2023.

La croissance économique du sous-secteur de **l'élevage** est projetée en hausse de 6,1% en 2024 contre 4,1% un an plus tôt sous l'hypothèse d'une mise en œuvre correcte des différents projets et programmes suivants : (i) le projet d'Appui au développement de la filière lait ; (ii) le programme d'autosuffisance en mouton ; (iii)



le projet de développement de la culture fourragère ; (iv) le programme de renforcement de la protection zoo sanitaire ; (v) le projet régional d'appui au développement du pastoralisme au sahel et (vi) le programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage. Tous ces projets et programmes bénéficieront d'un environnement propice encadré, en particulier par le Code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ainsi que la fiscalité liée au lait local.

S'agissant du sous-secteur de **la pêche**, malgré les difficultés observées ces dernières années, il devrait progresser de 2,8% en 2024 contre 2,3% en 2023. La dynamique de croissance reposerait sur les efforts de relance des activités de production, de transformation, de mareyage et d'exportation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Par ailleurs, le secteur de la pêche bénéficierait des projets et programmes dans les domaines de l'aquaculture, de l'économie maritime et de la gouvernance en rapport, notamment, avec : (i) le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) l'amélioration des services du transport, de la formation maritime et du renforcement de la plate-forme portuaire ; avec des infrastructures et des équipements adaptés ; (iii) l'intégration des principes de gestion durable et (iv) le financement durable des investissements de soutien à la production et à la promotion des produits des pêches.

Après deux années de ralentissement, le **secteur secondaire** serait plus vigoureux en 2024, en liaison essentiellement avec la contribution exceptionnelle attendue de l'exploitation du pétrole et du gaz en sus de la poursuite de la tendance positive des autres activités du secteur. En effet, le secteur secondaire connaîtrait un bond de 20,6% en 2024 contre une hausse de 2,8% en 2023, soit une progression jamais atteinte par le passé. Ce dynamisme serait favorisé, entre autres, par la mise en œuvre des projets structurants du Plan Sénégal émergent inscrits dans le PAP 3. Toutefois, les chaînes d'approvisionnement devraient s'améliorer et une détente des cours des matières premières devrait réduire les pressions inflationnistes. L'essentiel des sous-branches du secteur devrait enregistrer des accroissements relativement satisfaisants. La branche « pétrole et gaz » afficherait une contribution de 8,9% à la valeur ajoutée du secteur secondaire et de 2,3% au PIB. Globalement, le secteur secondaire contribuerait à hauteur de 4,5 points à la croissance du PIB réel projeté en 2024.

Les **activités extractives**, hormis l'exploitation des ressources d'hydrocarbures, bénéficieraient du cadre de développement du hub minier régional du Sénégal avec l'amélioration du cadre réglementaire devant faciliter la mise en œuvre de la stratégie de relance du sous-secteur articulée autour de l'accélération, en particulier, de l'exploitation aurifère, du zircon et des phosphates, en sus de la relance du projet intégré des mines de fer de la Falémé dont les négociations sont en cours avec de potentiels partenaires. A cet effet, l'exploitation de l'or se renforcerait à la faveur de l'augmentation des réserves de *Sabodala Gold Operation* (SGO), de l'entrée en

production de Sored Mines et de la mise en œuvre du projet d'encadrement et de promotion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Par ailleurs, l'aboutissement des négociations pour le démarrage effectif de l'exploitation du gisement de zircon de Niafarang d'une capacité de production annuelle de 54 000 tonnes de minéraux lourds renforcerait davantage les activités extractives. Le développement de la filière phosphate /fertilisant reste aussi un enjeu majeur des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) pour améliorer l'offre aussi bien sur le marché local avec le développement du PASAD que sur le marché international avec les prévisions de prix qui demeurent favorables. En somme, les activités extractives hors ressources d'hydrocarbures sont projetées en hausse de 6,4%. En outre, l'exploitation des ressources d'hydrocarbures, dont les démarrages effectifs des projets de GTA et de Sangomar sont attendus au courant de l'année 2024, devrait booster de manière considérable la valeur ajoutée du secteur secondaire. En effet, il est attendu, en 2024, une production de 12,7 millions de barils de pétrole brut et 14,2 Tbtu de gaz naturel liquéfié (GNL).

Globalement, les activités extractives sont projetées en hausse de 169,6% au titre de l'année 2024 contre un repli de 9,0% prévu en 2022.

La croissance vigoureuse des activités du secteur secondaire serait également soutenue par la reprise de la croissance projetée dans les sous-secteurs du raffinage et de la fabrication de matériaux de construction. En effet, ***l'activité de raffinage*** profiterait de la baisse attendue des cours du baril de 6,2% en 2024, en sus du redimensionnement de la Société africaine de raffinage (SAR) pour le traitement du pétrole brut de Sangomar et de l'augmentation des capacités de production de la société pour mieux répondre à la demande de carburant. Le sous-secteur est projeté en hausse de 9,4% après une hausse de plus de 80,8% estimée en 2023. Le sous-secteur devrait se consolider avec la maturité des projets de structuration de la SAR pour une meilleure exploitation du pétrole brut de Sangomar.

Quant à la reprise de la ***fabrication des matériaux de construction***, l'activité se conforterait de 6,4%, à la faveur des baisses attendues sur les cours des matières premières et de l'augmentation de la demande tirée sous l'effet de la reprise globale de l'économie et de la finalisation de projets structurants du PAP 2A, notamment, le BRT, le renforcement du programme Promo-ville et l'avancement des travaux des 100 mille logements.

Outre ces projets structurants et leur impact sur l'activité de **construction**, les BTP seraient également marqués par la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio et de Daga Kholpa. A cela s'ajoute, dans le domaine privé, l'impact de l'investissement des ménages dans les travaux de construction de logement, suite notamment à la bonne campagne agricole. En somme, le sous-secteur devrait s'accroître de 6,5% en 2024 contre une hausse de 8,4% en 2023.

Dans le sous-secteur de **l'électricité**, la réhabilitation des capacités de production de SENELEC se poursuivrait ainsi que l'élargissement du réseau de production et de distribution d'électricité, en particulier dans le monde rural. Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que de l'amélioration de la qualité de service avec le renforcement des capacités de production avec les producteurs indépendants. La demande relative à la haute tension sera davantage soutenue par le TER avec les extensions prévues entre Diamniadio et AIBD. Ainsi, le sous-secteur « électricité et gaz » devrait rester vigoureux en hausse de 11,2% en 2024.

Dans le domaine de la fabrication de **produits chimiques de base**, l'activité se maintiendrait dans une dynamique de progression favorable, en tirant profit du nouveau programme agricole (PASAD) pour renforcer sa production d'engrais, d'une part, mais aussi en rehaussant les exportations d'acide phosphorique dont la demande mondiale reste favorable, d'autre part. La branche profiterait davantage des prévisions favorables de la production de phosphate dont les marges sur le potentiel de production restent importantes. En outre, la mise en œuvre du projet Kébémér avec AFRIG pour un supplément de production de 200 000 tonnes d'acide phosphoriques serait d'un apport considérable. Au total, la valeur ajoutée de la « fabrication de produits chimiques de base » connaîtrait une hausse de 7,2% en 2024, suite au recul de 2,4% attendu en 2023.

S'agissant de la **fabrication de produits agroalimentaires** en 2024, elle devrait être plus vigoureuse que l'année précédente, en profitant du dynamisme de la production agricole et du sous-secteur de l'élevage. La reprise attendue serait portée par la transformation et la conservation de viande mais également la production de corps gras alimentaires ainsi que la transformation des céréales. En effet, l'activité d'abattage et de transformation de viande est projetée à 1,8% en 2024 contre 1,2% prévu en 2023. La fabrication de corps gras alimentaire, pour sa part, se conforterait de 8,6% en 2024 après la baisse de 39,5% estimée en 2023, sous l'hypothèse d'une bonne d'une bonne collecte par les huiliers de graines d'arachide. La fabrication de produits alimentaires à base de céréales devrait également se conforter de 5,4% en 2024 contre 3,8% en 2023, sous l'effet d'une bonne campagne agricole et d'une détente des chaînes d'approvisionnement qui améliorerait les importations de produits intermédiaires de base. En somme, l'activité de fabrication de produits agroalimentaires ressortirait en hausse de 5,5% en 2024 contre une légère hausse de 0,3% en 2023.

Le **secteur tertiaire** se renforcerait suite à la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire. Il bénéficierait, également, de la relance de l'activité du commerce et d'une conjoncture internationale beaucoup plus favorable. Il bénéficierait en outre de la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires (PAP3) du PSE ainsi que des effets indirects de

la production de pétrole et de gaz dans les services, en particulier dans les sous-secteurs du commerce, du transport, des services d'hébergement et de restauration et des services financiers. En somme, le secteur tertiaire progresserait de 5,9% en 2024 contre 3,8% en 2023. Toutes les branches d'activités contribueraient au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et de restauration.

Les **activités commerciales** devraient se revigorer en 2024 de 6,1% contre un ralentissement de 2,1% en 2023. En effet, l'économie nationale devrait tirer profit de la relance du commerce international et d'une détente des cours internationaux. Ensuite, l'activité commerciale devrait se bonifier conformément aux bonnes prévisions de la campagne agricole 2023/2024. Ce sous-secteur devrait tirer profit de la commercialisation du pétrole et du gaz attendue en 2023.

Le sous-secteur des **transports** devrait profiter de la reprise du dynamisme du secteur secondaire, notamment, de l'industrie, du commerce et de l'exploitation commerciale du Bus rapide transit (BRT) mais aussi de la mise en service du TER sur l'axe Diamniadio - AIBD. Le sous-secteur tirerait profit des efforts des autorités sénégalaises pour réduire le déficit en infrastructures routières et réhabiliter les routes amorties. Parallèlement, le renforcement des dessertes d'Air Sénégal SA et la réhabilitation et la mise à niveau des aéroports régionaux consolideraient l'activité du transport. Au total, la croissance du sous-secteur des transports est projetée à 6,8% en 2024 contre 7,9% en 2023.

Les services **d'hébergement et de restauration** devraient poursuivre leur tendance haussière en 2024. En effet, le sous-secteur bénéficierait de la continuité de l'appui de l'État visant à rendre le tourisme plus attractif pour les sénégalais. Le sous-secteur profiterait également d'un environnement intérieur beaucoup plus favorable. Au total, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 6,7% en 2024 contre 5,5% en 2023.

A la faveur des facilités issues des différentes mesures de soutien des autorités, les **services financiers et d'assurance** devraient se revigorer en 2023. Ils tireraient également profit du dynamisme de l'économie afin de répondre à la demande dont celle en produits d'assurance, notamment, dans le secteur pétrolier et gazier mais aussi avec le développement du transport. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 9,4% en 2024 contre 9,2% en 2023, à la faveur surtout d'une progression attendue de 14,6% des crédits à l'économie, selon les prévisions de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les **activités immobilières** devraient être portées, entre autres, par la poursuite du projet des logements sociaux de l'État, notamment, celui des 100.000 logements ainsi que les programmes en cours d'exécution à la périphérie de Dakar, en l'occurrence

dans les zones urbaines de Diamniadio, de Thiès et du Lac Rose. Globalement, ce sous-secteur est projeté en hausse de 5,7% en 2024 contre une progression de 4,3% en 2023.

Les services **d'information et de communication** se bonifieraient en 2024 comparativement à 2023. Cette situation serait consécutive au déploiement de la fibre optique qui devrait renforcer l'accès à l'internet. Par ailleurs, le sous-secteur bénéficierait de la mise en service de la 5G dont le lancement est prévu en fin d'année 2023 ainsi que le projet d'adressage postal et numérique qui a démarré à Dakar, choisi comme ville pilote. Ce projet va révolutionner, entre autres, le commerce électronique et les services digitaux pour faciliter le transport, les livraisons à domicile et les services d'urgence sanitaire. La plateforme numérique est en cours de conception et la base de données des adresses physiques est en cours de mise à jour. Aussi, le roaming national permettrait-il de doter les populations, quelle que soit leur position géographique, d'un réseau de communications performant sur toute l'étendue du territoire national. Globalement, l'activité du sous-secteur est projetée en hausse de 7,4% en 2024 contre 5,9% en 2023.

Le secteur tertiaire bénéficierait également de la bonne tenue des services de soutien au bureau, des activités à caractère personnel et des activités de la santé et de l'action sociale qui progresseraient respectivement de 5,9%, 4,6% et 4,9% en 2024.

Au titre de la demande en 2024, la **consommation finale** devrait se redynamiser à la faveur d'une relance de l'activité économique et s'établirait 10,7% en 2024 contre une hausse de 4,5% en 2023. Au total, la consommation finale représenterait 81,4% du PIB contre 81,0%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 18,6%, soit une détérioration de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2023.

L'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe** (FBCF), s'améliorerait pour s'établir à 34,2% du PIB en 2024 contre 34,9% du PIB en 2023. Ainsi, la FBCF progresserait de 9,5% en 2024, essentiellement portée par sa composante privée qui profiterait de la réalisation des zones économiques spéciales, de l'amélioration de l'offre énergétique à travers la mise en œuvre du deuxième compact du programme MCC ainsi que de la mise en œuvre du troisième plan d'actions prioritaires (PAP3).

Globalement, la **demande intérieure** se consoliderait, en termes réels, de 10,3% en 2024 contre 3,7% en 2023. Quant à la demande extérieure, **les importations et les exportations de biens et services** sont projetées respectivement en hausse de 0,1% et 10,1% en 2024.

**L'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée en baisse et devrait s'établir à 4,1% en 2024 contre une prévision de 5,5% en 2023.

En 2024, la situation des **échanges extérieurs** se traduirait par une atténuation du déficit du compte des transactions courantes qui s'établirait à 2431,0 milliards (11,3% du PIB) contre 2855,8 milliards (15,1% du PIB) en 2023. Le déficit courant devrait se réduire grâce à une amélioration des soldes du compte commercial (+320,1 milliards), de celui des services (+63,2 milliards) et de balance du revenu secondaire (+85,9 milliards),

L'amélioration du déficit commercial devrait s'expliquer par une hausse des exportations (+480,7 milliards) plus importante que celle des importations (+160,6 milliards). Les importations se renforceraient principalement grâce aux achats de biens intermédiaires (+117,1 milliards), de biens d'équipement (+250,5 milliards), de produits alimentaires (+46,8 milliards) et de biens intermédiaires (+39,7 milliards). Par contre, cette orientation des importations serait atténuée par un fort repli des achats à l'étranger de produits pétroliers (-80,4 milliards) en liaison avec le démarrage de l'exploitation du pétrole et du gaz.

S'agissant des exportations, la hausse projetée serait imputable aux ventes à l'extérieur de produits pétroliers (+359,7 milliards), de produits halieutiques (+52,0 milliards) et d'or (+40,5 milliards). En revanche, cette augmentation serait freinée par le repli des expéditions d'acide phosphorique (-29,2 milliards).

Le compte du revenu secondaire s'améliorerait en rapport avec les envois de fonds des migrants qui ressortiraient avec une hausse de 4,3% (+77,1 milliards) comparativement à 2023.

Le compte de capital devrait se renforcer de 23,6 milliards en s'établissant à 265,1 milliards en 2024. Le besoin de financement (+2165,9 milliards) traduisant la somme du solde du compte courant et de celui du compte capital devrait être satisfait par l'excédent du compte financier qui se chiffrerait à 2245,7 milliards.

Au total, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 79,8 milliards en 2024 contre un déficit 155,5 milliards attendu en 2023.

## **II.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS**

L'État poursuit sa politique de consolidation des acquis sur le chemin de la transformation structurelle dans un contexte d'inclusion sociale et d'équité territoriale, notamment à travers la formulation du troisième plan d'actions prioritaires (PAP3) au titre de la période 2024-2028.

À cet égard, la bonne conduite des politiques sectorielles ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des réformes seront déterminantes dans les politiques de résilience et de relance indispensables à la bonne marche vers l'émergence.

## **1. LE SECTEUR PRIMAIRE**

Dans la perspective de rendre la croissance plus résiliente et inclusive, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Un accent particulier sera mis sur les stratégies favorisant la création d'emplois et l'insertion socio professionnelle des jeunes et des femmes.

Dans le domaine de l'agriculture, le Programme agricole pour la Souveraineté alimentaire durable (PASAD) devrait consolider les résultats agricoles obtenus sur la période récente. Dans le sous-secteur de l'élevage, l'objectif majeur demeure l'accélération du développement des filières animales dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus. Les défis sont tout aussi importants dans le sous-secteur de la pêche où la rareté de la ressource halieutique s'avère, à ce jour, comme étant l'une des principales conséquences de leur surexploitation.

### **1.1 L'Agriculture**

L'agriculture constitue l'un des leviers essentiels de l'économie sénégalaise. La mise en œuvre des politiques agricoles est adossée à des projets et programmes de développement. Il s'agit, notamment, des deux phases du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), la loi agrosylvopastorale et du Programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD).

A la faveur du PRACAS, d'importants résultats ont été obtenus en matière de production céréalière et horticole. Toutefois, pour assurer une souveraineté alimentaire durable, il est apparu nécessaire de formuler le PASAD dont la vision pour la période 2024-2028, consiste à promouvoir « un secteur primaire, moteur de la relance économique et sociale durable, afin d'atteindre notre souveraineté alimentaire dans les meilleurs délais ».

L'objectif de la stratégie est d'assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, de développer une meilleure résilience face aux divers aléas et d'impulser un développement économique et social, à l'horizon 2035. Les orientations stratégiques (OS) et les résultats attendus sont, notamment, (i) l'augmentation durablement et la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes ; (ii) la promotion de l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive et (iii) le renforcement du financement, des services de Recherche et de Développement et de Conseil ainsi que celui du cadre institutionnel. Dans le cadre de ce programme, l'appui aux communes pour assumer pleinement leur fonction dans la gestion du foncier agricole devra être matérialisé à travers la mise en place de mécanismes et d'outils destinés à améliorer la gouvernance foncière dans les territoires, gage de cohésion sociale entre acteurs.

Pour ce faire, les actions envisagées sont les suivantes :

- Extension et consolidation d'outils fonciers (Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols, Solidarité des Intervenants sur le Foncier) éprouvés dans d'autres zones;
- Appui à l'application de la technique de l'irrigation conventionnelle profonde (CDI) dans les zones irriguées (SAED, SODAGRI) ;
- Mise en place d'un cadre de partenariat entre acteurs pour échanger sur les retours d'expériences en matière de gestion foncière ;
- Mise en place de mécanismes pour faciliter l'accès à la terre aux femmes et aux jeunes ;
- Promotion de partenariat public-privé pour un accès sécurisé des investisseurs au foncier.

La démarche de cette stratégie de souveraineté alimentaire consiste à accélérer la réduction des importations et assurer une autosuffisance sur les principaux produits alimentaires. Les principales filières ciblées sont le riz, le blé et le maïs pour les produits céréaliers ainsi que l'oignon, la pomme de terre et la carotte pour les produits horticoles.

Au terme du plan quinquennal, le Sénégal devrait atteindre les résultats liés à l'autosuffisance pour les principaux produits importés ci-dessus listés.

Le coût global de ce programme est de 3 930 milliards de Frs CFA. Le financement sera assuré par l'État et ses partenaires, d'une part, et les producteurs (individuels, coopératives et privés), d'autre part.

## **1.2 L'élevage**

L'élevage occupe une place centrale dans la vie des populations sénégalaises et contribue grandement à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des populations.

Conformément aux orientations du PSE, le sous-secteur de l'élevage, dans ses interventions prioritaires, vise , entre autres, à travers le Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE) : (i) l'amélioration du niveau de couverture de la demande en lait, en viande, en œufs de consommation et en moutons de tabaski ; (ii) le développement des filières porteuses, notamment, les équidés, l'apiculture et les cuirs et peaux ; (iii) le renforcement de la sécurité alimentaire du cheptel à travers notamment le développement des cultures fourragères ; (iv) le renforcement de la protection zoo sanitaire et (v) la promotion de l'entreprenariat notamment des jeunes et des femmes en élevage.

En perspective sur la période 2024-2026, le PNDE sera opérationnalisé, notamment, le Projet d'appui au développement de la filière lait (PRADELAIT), le Programme national d'autosuffisance en moutons (PRONAM), le Programme de développement



des cultures fourragères (PDCF) et le Projet de développement de l'aviculture familiale (PRODAF). Par ailleurs, plusieurs projets et programmes agricoles disposent d'un volet élevage permettant le développement du pastoralisme.

### **1.3 La pêche et l'aquaculture**

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le recentrage des actions prioritaires autour du renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, a permis d'accroître la capacité de résilience des acteurs du secteur et de relancer les activités. Ces orientations restent en parfaite cohérence avec la politique inscrite dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016-2023 et les stratégies sectorielles des transports maritimes.

Au Sénégal, le secteur des pêches et de l'économie maritime occupe une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création de revenus et d'emplois, aux recettes d'exportation, ainsi qu'aux échanges commerciaux. En particulier, la pêche continentale et l'aquaculture constituent des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois en milieu rural.

Pour réaliser les objectifs de développement du sous-secteur de la pêche et de l'économie maritime et concrétiser la vision déclinée, les quatre axes stratégiques d'intervention suivants ont été retenus dans les stratégies de développement : (i) Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats, (ii) Développement de l'aquaculture, (iii) Valorisation de la production halieutique et aquacole et (iv) Renforcement de l'essor portuaire et des services de transports fluvio-maritimes.

Afin de permettre aux acteurs du sous-secteur de la pêche de contribuer de façon optimale au développement économique et social, les défis à relever sont relatifs, notamment, à : (i) la mise en œuvre des plans stratégiques de la pêche continentale et de l'aquaculture (repeuplement des plans d'eau intérieurs) ; (ii) la mise en place des stations et des éclosiers de production d'alevins et la production d'aliment de qualité ; (iii) l'actualisation des comptes satellites de la pêche et de l'aquaculture ; (iv) le développement des stratégies de mitigation des effets de l'exploitation du pétrole et du gaz sur le secteur de la pêche et (v) la professionnalisation du métier de transformation artisanale à travers l'adoption du décret y relatif.

### **1.4 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement**

Le sous-secteur de l'environnement et du développement durable est transversal et couvre l'ensemble des domaines de la vie économique et sociale. La politique environnementale du Sénégal couvre deux domaines majeurs : la gestion de

l'environnement et des ressources naturelles et la promotion du développement durable.

La mission du Ministère en charge de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique consiste à : « **assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et du cadre de vie dans une perspective d'émergence économique et sociale à travers une trajectoire de développement durable** ».

L'objectif général est d'asseoir les bases d'un développement durable compatibles avec l'ambition de transformation structurelle de l'économie. Par ailleurs, les trois orientations stratégiques en rapport avec cet objectif concernent : (i) la gestion du patrimoine naturel ; (ii) la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie et (iii) la gouvernance verte.

Le ministère en charge de l'environnement s'attèle à inverser la tendance régressive de l'état de l'environnement, par des actions contribuant à assurer la protection et la restauration des forêts et des sols ainsi que la conservation de la biodiversité, la lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN), cadre de référence sur les changements climatiques, s'inscrit dans l'horizon temporel du PSE vert. Les objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) y sont opérationnalisés, à travers, notamment, (i) la séquestration de carbone liée aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie ; (ii) la transition énergétique intégrant les énergies renouvelables pour améliorer l'efficacité énergétique dans la production électrique et dans les secteurs industriels, des transports et des résidentiels/tertiaires et (iii) l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides et des procédés industriels y relatifs. Un programme national d'adaptation aux changements climatiques est également mis en œuvre sur la base des engagements de la CDN.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de « **lutte contre la déforestation et la dégradation des terres** », les projets et programmes concernent la gestion des ressources naturelles, la modernisation du service des Eaux et Forêts, le renforcement de la gestion des fruitiers forestiers et des produits forestiers non ligneux (PREGEFF) et la protection des écosystèmes contre les feux de brousse (PRECOF). Plus précisément, au niveau du tracé de la Grande muraille verte, le Gouvernement entend mettre en œuvre le « Projet Appui à l'initiative de la Grande Muraille Verte au Sénégal pour la résilience des communautés et des écosystèmes au changement climatique ». L'objectif général du projet est de contribuer à « une atténuation renforcée et une résilience accrue des écosystèmes et des communautés, en particulier des femmes et des jeunes, face au changement climatique » dans la zone d'intervention par : (i) l'efficacité durablement accrue des femmes et des jeunes sur les bonnes pratiques d'agriculture adaptées à la variabilité et au changement climatique et sensible au

genre; (ii) l'adoption accrue de solutions basées sur la nature et sensibles au genre pour l'atténuation au changement climatique, avec des co-bénéfices pour la biodiversité ; et (iii) la gouvernance climatique inclusive, respectueuse de la nature et sensible au genre et améliorée pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique par le renforcement des capacités des institutions responsables.

## **2. LE SECTEUR SECONDAIRE**

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement s'articule autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, le Gouvernement est déterminé à mener à terme son vaste programme de promotion de nouveaux pôles industriels et d'agropoles dans toutes les contrées du pays. À cela, s'ajoutent les zones économiques spéciales offrant plusieurs avantages aux entreprises.

S'agissant de la Stratégie nationale du Développement du Secteur privé (SNDSP), elle est articulée autour de cinq (5) programmes que sont : (i) soutien aux entreprises nationales ; (ii) stratégies de compétitivité des filières ; (iii) administration pro-business ; (iv) attraction et développement de groupes régionaux mondiaux et (v) dialogue et alliance public-privé.

### **2.1 L'énergie**

Le secteur de l'énergie est un pilier incontournable dans l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Émergent à l'horizon 2035. Dans ce contexte, principalement marqué par les perspectives d'accès universel à l'électricité et de production locale de gaz et de pétrole, les orientations suivantes sont déclinées dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'énergie (LPDSE) 2019-2023 avec comme vision « une énergie de qualité, disponible et accessible à tous, à moindre coût et respectueuse de l'environnement ».

Les orientations stratégiques de la LPDSE sont, notamment, la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en qualité, en quantité suffisante et au moindre coût, le renforcement de l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement, la promotion de l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes et le renforcement de la gouvernance de la régulation et du suivi-évaluation.

En termes de réalisation, le taux d'électrification rurale est évalué à 59,97% en 2022. Concernant les énergies renouvelables, la production est évaluée pour l'éolienne et le solaire à 385 MW et pour l'hydroélectrique à 120 MW.

En perspective, l'offre d'électricité serait renforcée avec la mise en service de nouvelles centrales telles que celles de Cap des biches, Mboro et Saint-Louis.

S'agissant du sous-secteur des hydrocarbures, le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières est prévu dans le courant du second semestre 2024 en plus des projets d'extension de la Société africaine de Raffinage (SAR) et du Réseau Gazier du Sénégal (RGS) qui devrait être opérationnalisé en 2027. A la faveur de la mise en service du RGS, le projet « gas to power » offrira une grande opportunité pour la réduction du coût de l'électricité et, par conséquent, l'accroissement de la compétitivité économique du Sénégal.

## **2.2 L'industrie**

En droite ligne du Plan Sénégal Émergent (PSE), la politique d'industrialisation du Sénégal s'inscrit sur une trajectoire conduisant à une transformation structurelle avec comme vision le développement « d'un secteur industriel diversifié et compétitif, pourvoyeur d'emplois et apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays, pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 ».

La nouvelle politique et stratégie d'industrialisation prend en compte l'impératif de maximiser le contenu local, d'élargir notre base de développement industriel et de mettre en place de nouveaux pôles de croissance industrielle, à travers un positionnement stratégique sur les chaînes de valeur mondiales et régionales. Elle est déclinée en trois (3) phases quinquennales dont la première couvre la période 2021-2025.

Cette première phase est structurée autour de programmes prioritaires, comprenant chacun un ensemble de lignes d'actions et de projets, dont certains sont en cours de réalisation, comme les agropoles et la deuxième phase de la plateforme industrielle de Diamniadio.

D'importants résultats ont été enregistrés dans la mise en œuvre des projets du volet industriel du PSE notamment les Agropoles et les Plateformes industrielles intégrées. En perspectives, le démarrage de l'agropole sud et les nouvelles industries installées dans la zone économique spéciale de Diamniadio devraient renforcer davantage la production industrielle et les emplois. Concernant les plateformes industrielles intégrées, les travaux de la phase 2 se poursuivent. Celles-ci comprennent notamment 19 hangars et une cité d'habitation d'une capacité de 1 400 personnes. À terme, les deux phases réunies permettront la création de plus de 23 000 emplois dont 15 000 directs et 8 000 indirects.

Pour favoriser l'investissement privé national et international, le Gouvernement a mis en place cinq (05) Zones économiques spéciales (ZES) à Diamniadio, Sandiara, Diass, Bargny-Sendou et Fatick. Au total, c'est près de 2000 ha qui sont réservés à l'industrialisation et à la création d'emplois. Par ailleurs, des études sont en cours pour l'installation de nouvelles ZES, notamment à Ndayane, à Touba et à Bélé (Tambacounda).

Le Domaine industriel de Diamniadio (DID) s'étend sur une superficie de 165 ha. Il a pour vocation le développement de la production industrielle à haut potentiel de valeur ajoutée (activités de production ou de transformation). En 2022, le domaine comptait 53 entreprises en activité, alors que 70 autres sont en cours d'installation et plus de 300 entreprises sont réservataires. Pour ce qui est des domaines industriels régionaux, l'APROSI poursuit son ambitieux programme de réhabilitation des sites industriels régionaux. Des actions de sécurisation et d'acquisitions d'assiette foncière ont été menées courant 2022 à Kaolack, Diourbel, Touba, Ndangalma, Thiès, Taïba Niassène, Saint-Louis, Kédougou et Tambacounda pour dupliquer l'écosystème réussi à Diamniadio.

S'agissant du Hub Minier Régional, la mise en œuvre du projet a été confiée à l'APROSI en 2022. La validation des études de préfaisabilité renforcées par l'atelier intensif de structuration a permis de caractériser le projet et d'identifier les sites d'implantation.

Le Gouvernement s'est également engagé dans la relance de l'industrie pharmaceutique, avec la mise en place du projet PHARMAPOLIS qui est un pôle industriel pharmaceutique et biomédical. Le projet a pour objectifs de : (i) contribuer à la souveraineté pharmaceutique ; (ii) permettre la création de 3000 emplois directs ; (iii) générer 290 milliards d'investissement et (iv) réduire de 75% la circulation de faux médicaments.

### **2.3 Les mines**

Le développement du secteur minier s'inscrit en droite ligne de l'axe 1 du PSE qui prône la transformation structurelle de l'économie sénégalaise. A cet égard, ce sous-secteur a été identifié comme moteur de croissance, de création d'emplois et d'attraction d'IDE. Le potentiel minier du Sénégal est important et composé de métaux précieux, de métaux de base, de minéraux industriels, de minéraux lourds, de pierres ornementales et de matériaux de construction.

Dans le sous-secteur minier, les réalisations concernent le démarrage du projet d'encadrement et de promotion des mines artisanales, l'élaboration et la validation de la stratégie d'encadrement, l'opérationnalisation du Fonds d'Appui et de Développement Local, la production d'un audit des Plans de Gestion Environnementale et Sociales (PGES) pour l'opérationnalisation du Fonds de Réhabilitation des sites miniers et de carrières et la relance du Projet intégré des Mines de fer de la Falémé.

En perspectives, pour renforcer la contribution des mines et carrières dans l'activité économique, le Gouvernement prévoit la mise en place des dispositions nécessaires pour l'opérationnalisation du Fonds de réhabilitation des sites miniers et de carrières, la finalisation du processus de révision du décret n°89-1539 du 19 décembre 1989 portant réglementation des explosifs à usage civil et l'adoption des textes autorisant

la création d'un Comptoir National de Commercialisation d'or et de matières précieuses du Sénégal (CNCOS).

Sur le volet économique et social, le Gouvernement poursuivra les efforts pour la maximisation des retombées socio-économiques à travers la mise en place d'un comité de suivi pour le Fond d'Appui et de Développement Local et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement du Contenu Local (SNDCL).

### **3. LE SECTEUR TERTIAIRE**

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités et de relèvement de la production et de la productivité, seront poursuivis conformément aux orientations déclinées dans le PSE. Le secteur tertiaire a été très affecté par la crise de la Covid-19 à travers, notamment le tourisme et les transports.

#### **3.1 Les postes et télécommunications**

Le sous-secteur des communications électroniques est composé de quatre (04) opérateurs dont un Opérateur de Réseau mobile virtuel (MVNO) et des PME qui évoluent dans différents marchés (téléphonie fixe, téléphonie mobile et internet). Le développement du secteur est une des priorités retenues dans le PSE et est basé sur la mise en œuvre de la stratégie « SENEGAL NUMERIQUE SN 2025 ».

L'objectif global de cette stratégie est de favoriser une croissance soutenue du secteur des communications électroniques et des postes au Sénégal. Elle s'articule autour de trois axes prioritaires que sont : (i) l'accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques ; (ii) l'administration numérique au service des citoyens et des entreprises et (iii) le développement d'une industrie du numérique innovante et créatrice de valeurs.

S'agissant de l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs, l'objectif est de permettre aux acteurs d'être plus innovants sur le marché des communications électroniques. Le Sénégal, en phase avec l'évolution de la technologie, a entamé en 2020 le processus d'attribution de ces fréquences en initiant des phases tests avec les opérateurs. Le lancement de l'appel à concurrence est effectué le 31 mai 2023 et l'opérateur SONATEL est attributaire de la licence 5G depuis le mois de juillet 2023. Parallèlement l'Autorité de régulation poursuit sa politique d'incitation visant le relèvement du niveau d'investissement par les opérateurs.

Concernant les actions visant à faire baisser les tarifs, le Gouvernement poursuit les incitations mises en œuvre par l'Autorité de régulation qui consistent à l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs, à la baisse progressive des tarifs de gros et à la baisse des redevances sur les fréquences.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à la mise en œuvre du roaming national qui est un nouveau projet visant à doter les populations, quelles que soient leur position

géographique et leur marque d'abonnement d'un réseau de communications performant, palliant ainsi temporairement le déficit de connectivité entre les zones rurales et les zones urbaines.

La loi n°2018-28 du 12 décembre 2018 portant Code des Communications électroniques est mise à l'épreuve par l'avènement de l'Intelligence Artificielle (IA). La réflexion est engagée pour l'actualisation du cadre juridique afin de prendre en compte les nouvelles évolutions. Cette actualisation est également motivée par l'entrée de nouveaux types d'acteurs qui nécessite la réinvention des modèles de régulation pour favoriser le développement et l'épanouissement de l'ensemble des acteurs de l'écosystème du numérique.

Quant au programme d'accélération de l'économie numérique, il comprend les projets portant sur la revalorisation du spectre de fréquence, la régulation des Fintechs, la régulation des codes USSD, le partage des infrastructures et les problématiques liées au climat.

En outre, le Projet de mise en place du Parc de Technologies numériques (PTN), en cours de finalisation vise à doter le pays d'une infrastructure numérique de classe mondiale qui fera du Sénégal une plaque tournante pour l'investissement dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les installations pour l'externalisation des processus métier à travers le « Business Process Outsourcing » (BPO). Ce projet vise la construction et l'équipement de : trois tours pour les entreprises, d'un centre de données (Data Center), d'un centre BPO, d'un centre d'incubation d'entreprises ainsi que d'un centre de formation.

En ce qui concerne le sous-secteur postal, les réformes portent sur l'érection de la banque postale et la finalisation de l'adressage postal et numérique.

### **3.2 Les transports**

L'ambition du Gouvernement est de considérer les transports non seulement comme un secteur de création de richesses mais aussi d'appui aux autres secteurs de production dans le but de favoriser un développement durable pour l'atteinte des Objectifs de Développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans les priorités nationales. Dans ce cadre, la vision du secteur repose sur l'ambition de faire du système des transports terrestres « un système accessible, intégré et durable, en soutien à la transformation structurelle de l'économie, pour un développement des territoires et l'intégration régionale ». Pour traduire cette vision en programmes et actions, les trois (03) orientations stratégiques suivantes ont été définies : (i) le développement des infrastructures de transports routiers et ferroviaires durables pour un désenclavement interne du pays ; (ii) le développement et la modernisation des services de transports terrestres durables et intégrés et (iii) le renforcement de la gouvernance institutionnelle.

L'objectif général de la politique des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement est de « mettre en place des infrastructures et services de transports terrestres adaptés et intégrés, dans des conditions optimales de sûreté, de mobilité durable et d'équité territoriale et sociale ». Pour opérationnaliser cette politique, différents projets routiers et autoroutiers sont en cours de réalisation, notamment, la finalisation et la mise en service du BRT et du tronçon du TER sur Diamniadio-AIBD ainsi que le renouvellement du parc automobile Sénégal Dem Dik et des privés de l'Association de Financement des Transports urbains (AFTU).

Concernant le secteur des transports maritimes, maillon essentiel de l'activité portuaire, il appelle des capacités nouvelles de compétitivité et d'attractivité pour faire face aux mutations internationales résultant de l'évolution technologique des navires et de la logistique. C'est ce qui justifie les deux grands projets de ports en eaux profondes à Bargny-Sendou et à Ndayane. Au titre des transports fluvio-maritimes, le cabotage national prend un tournant décisif avec le transport de passagers, notamment sur la ligne Dakar-Ziguinchor, et les ports secondaires appelés à jouer un rôle important dans le développement des régions naturelles à fort potentiel économique.

### **3.3 Le Commerce**

Le commerce étant le canal d'acheminement des biens et services produits, son intégration dans les stratégies nationales de développement représente un enjeu majeur. D'ailleurs, la transformation structurelle de l'économie nécessite une bonne stratégie commerciale. A titre d'exemple, la production arachidière ne peut pleinement profiter aux agriculteurs qu'avec une campagne de commercialisation bien organisée. La politique commerciale au niveau intérieur vise, entre autres, à veiller au libre jeu de la concurrence, à mettre en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales, à veiller à un approvisionnement correct et régulier des marchés et à contribuer à la politique de promotion du « consommer sénégalais ». Par ailleurs, afin de permettre l'écoulement de la production de certains produits tels que les oignons, les carottes, la Douane, en collaboration avec l'Agence de Régulation des Marchés (ARM), institue le gel des importations de ces produits.

En perspectives et face à la persistance de l'inflation, les actions suivantes ont été définies lors du conseil national sur la consommation (CNC) : (i) la mise en place d'une centrale d'achats pour le blé avec les russes ; (ii) la demande d'un quota de 30.000 tonnes de blé par mois du Gouvernement sénégalais à la partie russe ; (iii) la suspension des droits de douane sur les tourteaux de soja ainsi que la taxe d'accises sur les corps gras et (iv) la suspension du prélèvement PROMAD de 3% sur les huiles brutes importées par les industriels (SONACOS, Oleosen et Med Oil) aux fins de raffinage, de conditionnement et de commercialisation au niveau local. Plus récemment, les autorités ont pris des mesures allant dans le sens de baisser les prix



de produits alimentaires que sont le riz, le sucre, le lait, l'huile de palme, les produits horticoles, la viande, mais également le fer à béton et le loyer afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Enfin, le Gouvernement s'est engagé à finaliser le Code de la Consommation.

### **3.4 Le tourisme**

La vision des autorités publiques est de faire du secteur du tourisme un levier de développement durable profitable aux populations et créateur d'emplois. Ainsi, plusieurs actions de développement ont été mises en place afin de positionner le Sénégal parmi les destinations touristiques de premier rang, modernes, attractives et compétitives. A travers le PSE, qui est le document de référence de la politique économique et sociale du Sénégal, l'ambition est de développer 3 à 6 zones touristiques ainsi que le micro tourisme et de placer le Sénégal dans le Top 5 des destinations africaines.

Le Tourisme d'affaires, généralement désigné sous l'acronyme MICE (« Meetings, Incentives, Conventions ad Events »), bénéficiera de l'accroissement continu des capacités d'accueil hôtelières dans la région de Dakar et au niveau de la petite côte, notamment à la faveur des aménagements de Mbodiène et de Pointe Sarène.

Quant au tourisme religieux, il tirera profit des évènements religieux majeurs qui se caractérisent par des visites de millions de personnes aux lieux saints, notamment à Touba dans le cadre du Magal mais aussi pour les besoins du Maoulid ou Gamou célébré dans plusieurs foyers religieux dont Tivavouane, Medina Baye, Ndiassane et Thiénaba. Le Gouvernement accompagne cette forme de tourisme à travers le Projet de Développement de sites religieux qui intègre à la fois la promotion, l'offre de réceptifs et le transport des pèlerins.

Afin d'opérationnaliser l'ambition du pays, les autorités en charge du tourisme et des loisirs ont élaboré un Plan Stratégique de Développement du Tourisme et des Transports aériens (PSDTTA) 2020 – 2025. L'objectif de ce plan consiste à (i) repositionner la destination Sénégal autour d'une offre à haute valeur ajoutée, (ii) orienter le tourisme expérimental vers les tendances actuelles, (iii) inscrire le pays dans une démarche de partenariat avec des Tours Opérateurs haut de gamme et (iv) renforcer la compétitivité de la destination.

Ainsi, les orientations stratégiques majeures du tourisme dans le moyen terme sont, entre autres : (i) la valorisation du patrimoine naturel et culturel du Sénégal ; (ii) la proposition d'expériences touristiques, bien au-delà des sites existants ; (iii) l'élaboration d'une stratégie marketing pointue, qui permettra de conceptualiser et de communiquer sur l'image de marque de la Destination ; (iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur et (v) le développement des infrastructures, tant physiques qu'intangibles de soutien au tourisme.

Par ailleurs, les défis à relever à court terme sont relatifs, notamment, à la diversification et une meilleure promotion de l'offre touristique et des loisirs, l'amélioration de la visibilité et de l'attractivité de la destination Sénégal, à la poursuite des travaux d'aménagement des zones touristiques intégrées pour diversifier davantage l'offre et assurer au Sénégal une destination touristique de référence, à l'accès des secteurs connexes à la chaîne de valeur touristique à travers le crédit hôtelier et à la redynamisation du dispositif de collecte et de traitement des statistiques du tourisme et des loisirs.

A l'horizon 2025, le Sénégal envisage de mettre en place un observatoire de Veille Stratégique, renforcer la sécurité des touristes à l'échelle du territoire national et finaliser la mise en ligne des textes législatifs et réglementaires.

#### **4. LE SECTEUR QUATERNAIRE**

##### **4.1 L'Éducation et la Formation professionnelle**

L'Éducation et la formation professionnelle sont des piliers essentiels pour le développement du capital humain de qualité. C'est dans cette logique que s'inscrit le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence – Education et Formation (PAQUET-EF) pour la période 2018-2030. Ce programme se fonde essentiellement sur les référentiels que sont : (i) le Plan Sénégal émergent (PSE), (ii) les onze (11) décisions présidentielles issues de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur (CANAES), (iii) les onze (11) décisions présidentielles issues des Assises de l'Éducation et de la Formation (AEF), l'Acte III de la décentralisation, les réformes de l'UEMOA, (iv) l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie continentale de l'Éducation 16-25, (v) la Stratégie 2024 pour la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique (STISA-2024) et (vi) le Programme 2030 des Nations unies et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'ODD4.

Dans l'exercice de 2024, le secteur mettra un accent particulier sur les acquis des trois axes stratégiques du PAQUET-EF que sont : (i) la qualité améliorée, (ii) l'accès équitable et (iii) la gouvernance transparente, intégrant l'efficacité et la rapidité dans la prise en charge des situations d'urgence. Ce programme sera opérationnalisé par les projets tels que le Programme de Remplacement des Abris Provisoires (PRORAP), le Projet d'amélioration des performances du système éducatif (PAPSE), le projet du ministère de l'éducation pour le développement du téléenseignement (PROMET), le Programme de Renforcement de la Lecture initiale pour Tous (RELIT-GtoG), l'Appui au développement de l'enseignement moyen (ADEM 2), l'ABS-JICA et ESPOIR-jeunes.

##### **4.2 La Santé**

Le Sénégal a souscrit aux différents engagements internationaux en vue d'atteindre les Objectifs du Développement durable (ODD) et aspire à mettre en place la Couverture Sanitaire Universelle (CSU). Il s'agit de renforcer notamment la capacité de l'offre de service sanitaire, à répondre à la demande de services de santé préventifs,

curatifs, palliatifs et promotionnels sur le territoire national. Ainsi, la couverture sanitaire universelle a pour objectif de rendre disponibles, sur l'étendue du territoire, des prestations de santé de qualité auxquelles les populations peuvent accéder sans difficultés financières.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend s'appuyer sur le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS) 2019-2028 qui vise l'atteinte de la Couverture sanitaire Universelle au Sénégal avec comme vision : « Un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion ». Ce plan est basé sur trois axes à savoir : (i) la gouvernance et le financement du secteur, (ii) l'offre de services de santé et d'action sociale et (iii) la protection sociale dans le secteur.

En perspective, le Gouvernement prévoit, notamment, (i) l'opérationnalisation des Directions régionales de la Santé et de l'Action sociale, (ii) la poursuite de la mise aux normes des Pharmacies régionales d'approvisionnement (PRA), (iii) la poursuite de la formation des acteurs du système sur les réformes budgétaires, (iv) la diversification des sources de préfinancement des achats de médicaments et produits essentiels (MPE), (v) le renforcement de la prise en charge des urgences avec un plan stratégique d'amélioration, la construction et réhabilitation des structures d'hygiène, (vi) l'étude de la tarification des prestations de soins et des services de santé et (vii) la révision des indicateurs de performance et l'intégration du privé et de la qualité ainsi que la mise en place d'un système d'information hospitalier harmonisé.

Sur le plan opérationnel, le Sénégal poursuit son ambition de souveraineté pharmaceutique avec la construction, en collaboration avec l'Institut Pasteur, de la première usine de production de vaccins, dénommée MADIBA, pour satisfaire les besoins du pays et de la sous-région. A terme, l'usine pourra produire plus de 300 millions de dose par an alors le continent africain importe aujourd'hui environ 99% de ses besoins en vaccins. En attendant, la mise en service de l'usine, l'Institut Pasteur a démarré la production de vaccins avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates.

### **4.3 L'Eau et l'Assainissement**

Le secteur de l'eau et de l'assainissement constitue un enjeu important pour la construction d'un cadre de vie propice à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, la politique nationale l'Eau et de l'Assainissement (MEA) s'articule autour de la promotion, de manière durable et équitable, de la gestion des ressources en eau ainsi que de l'accès.

Au titre des réformes, le sous-secteur de l'hydraulique rurale à travers l'OFOR, a attribué sept (07) délégations de service public (DSP) dont six (06) fonctionnelles. Sur directive du Président de la République, l'évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale a été effectuée et les conclusions élaborées.

Concernant le problème d’approvisionnement en eau, il est adressé à travers les projets de dessalement d’eau de mer aux mamelles, de KMS3 et KMS4 au lac de Guiers, jusqu’à l’horizon 2035 pour ce qui est du milieu urbain. Quant au rural, non seulement le renforcement des ouvrages sera effectué mais l’accent sera mis sur la qualité de l’eau dans les zones affectées par la présence de fluor et de fer dans le sous-sol. Pour ce faire, l’Etat a entamé des études et réalisations effectives de transfert d’eau comme Itato-Koungheul, Ndiayène Moussa Ndiaye-Foundiougne et Sadio-Mbacké.

Par ailleurs, pour le grand projet de transfert d’eau à partir de Malem Hoddar vers Foundiougne, la réalisation des travaux en Partenariat public privé (PPP) pour un montant d’environ 300 milliards de CFA a démarré. La particularité de ce projet est la prise en compte de l’urbain et du rural, c’est-à-dire de toutes les grandes villes et communes traversées ainsi que le raccordement de tous les villages situés sur un rayon de 5KM de la conduite.

Pour l’assainissement, un projet de réforme est en cours pour assurer une gestion durable des infrastructures afin de relever les défis et réaliser les objectifs de la politique sectorielle à travers une plus grande implication du secteur privé dans l’exploitation et l’entretien des réseaux et stations gérés par l’ONAS.

Une entité nationale chargée de la gestion du patrimoine, en relation avec l’Etat, sera mise en place pour remplir les fonctions d’autorité délégante portant notamment sur le contrôle de performance de l’opérateur privé et la gestion du patrimoine incluant la planification et le développement des infrastructures. Le démarrage des activités de l’exploitant privé est prévu en Février 2025.

#### **4.4 La Culture**

Fondement de la cohésion sociale de la nation sénégalaise, la culture reflète l’identité du pays. Sur la scène internationale, elle contribue au rayonnement du Sénégal. L’atteinte des objectifs du PSE est également tributaire de la prise en compte de la culture via la valorisation de la diversité culturelle et à la préservation des sites et monuments historiques ainsi des lieux de mémoire.

Elle figure dans l’axe 1 du PSE « Transformation structurelle de l’économie et croissance », avec l’objectif global de « valoriser les potentialités et de stimuler le talent et la créativité des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique ». Ainsi, la politique nationale de la culture vise : (i) le développement des arts plastiques, des lettres et de la lecture, de la musique, de la danse, du théâtre et de la protection du patrimoine national ; (ii) la responsabilité du patrimoine culturel, notamment de la sauvegarde des monuments historiques et des sites ainsi que de la conservation et de la mise en valeur des œuvres d’art et du patrimoine ethnographique national ; (iii) la protection de la propriété artistique et littéraire ainsi qu’à la promotion de l’industrie culturelle et (iv) la promotion de la valorisation du potentiel économique de la culture.

La politique nationale ambitionne de faire de la culture un « levier de développement, facteur de consolidation de l'identité nationale, de cohésion sociale et de rayonnement international du Sénégal à l'horizon 2023 ». Les orientations stratégiques sont les suivantes : (i) valorisation des industries culturelles et créatives ; (ii) Valorisation du patrimoine culturel, promotion de la diversité culturelle ; (iii) Encadrement et développement du secteur de la Communication : (iv) Développement institutionnel et organisationnel.

Cette politique est déclinée au plan budgétaire autour des programmes suivants : (i) la promotion et la valorisation des industries culturelles et créatives et (ii) la promotion et la valorisation du patrimoine culturel. Le programme III vise le pilotage, la gestion et la coordination administrative.

#### **4.5 Le Sport**

S'inspirant du PSE, la vision déclinée dans la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) des Sports, est celle d'« Un système sportif accessible et performant qui contribue durablement au développement économique et social du Sénégal ». Conformément à cette vision, les objectifs stratégiques tournent autour de (i) la réalisation d'infrastructures sportives de qualité et de la promotion de la pratique du sport et (ii) la dotation au sport sénégalais en ressources humaines suffisantes de qualité. À cela s'ajoute la promotion d'une gouvernance participative axée sur l'efficacité des interventions et l'atteinte des résultats.

Pour renforcer la dimension économique du sport en améliorant sa contribution à la création de richesse et d'emploi. Il s'agira : (i) d'accompagner la professionnalisation des associations et des groupements sportifs ; (ii) de promouvoir les sports de loisirs ; (iii) d'améliorer la qualité de l'offre pour l'organisation de rencontres internationales et (iv) de promouvoir les métiers du sport et des métiers liés au sport.

Pour s'assurer d'un sport sénégalais performant, le Gouvernement entend relever les défis suivants : (i) la relève par la prise en charge des jeunes talents et la promotion du sport scolaire et universitaire, (ii) la facilitation de l'accès à la pratique au plus grand nombre en améliorant les conditions pour une offre en ressources humaines et en infrastructures sportives de qualité, (iii) la lutte contre le dopage et toutes formes de déviance en termes de violence, de conflit, de tricherie, de fraude et xénophobie et (iv) la disposition d'un nouveau code des sports en phase avec les exigences du secteur et la recherche de ressources importantes par un système de financement innovant. Ainsi pour atteindre les objectifs visés dans le domaine du sport, les deux programmes opérationnels suivant ont été élaborés : (i) Coordination pilotage et gestion administrative et (ii) Développement de la pratique et des infrastructures sportives. Plus précisément, le Gouvernement prépare activement les 4<sup>ème</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été, prévus à Dakar en 2026. Ces jeux constituent un catalyseur pour une transformation sportive, sociale, culturelle, éducative et économique qui créera de

nouveaux espoirs, de nouvelles opportunités et de la confiance pour les jeunes. Le Sénégal devient ainsi le premier pays africain à accueillir ces jeux, grâce notamment à la mise en place d'infrastructures sportives de classe mondiale telles que le Palais des Sports de Diamniadio, appelé Dakar ARENA ainsi que le Stade de football Maître Abdoulaye WADE.

### **L'Urbanisme et l'Habitat**

Le Sénégal est caractérisé par une forte évolution du taux d'urbanisation passant de 23% en 1960 à 48% en 2013 selon le dernier recensement de la population. Cette dynamique accentue les défis liés au logement et place l'habitat parmi les leviers prioritaires retenus dans le PSE pour porter la croissance. Il s'agira précisément d'accélérer l'offre en d'habitat social et de développer un écosystème de construction en vue d'atteindre, en moyenne, 15 000 logements par an et de créer des pôles urbains. Dans la mise en œuvre de la phase 2 du PSE, l'objectif principal des autorités est la production de cent mille (100 000) logements sociaux mais aussi de rendre les villes du Sénégal belles et attrayantes dans le cadre des programmes « Zéro déchets » et « Zéro bidonvilles ».

Le « Programme Sénégal Zéro Bidonville » vise à éradiquer les bidonvilles à l'horizon 2035 et à prévenir la création de nouveaux bidonvilles. C'est un programme intersectoriel et pluri-institutionnel qui vise l'amélioration du cadre et des conditions de vie d'une population estimée à plus de 4 000 000 de personnes, soit plus de 500 000 ménages habitant dans les bidonvilles avant 2035. Par souci d'efficacité et de lisibilité des activités, le Programme Zéro Bidonville sera exécuté en trois phases intégrées dans les 45 départements du pays à l'Horizon 2035 du PSE à savoir (i) une phase prioritaire dite pilote de 5 ans (2019-2023) autour de 10 villes à croissance rapide ; (ii) une phase d'accélération dite de passage à l'échelle de 6 ans (2024-2029) ciblant 25 villes et (iii) une phase de généralisation dite d'éradication des bidonvilles de 2030 à l'horizon 2035.

Concernant l'Unité de gestion du Programme « Zéro Déchet », elle est chargée de la mise en œuvre dudit Programme dont l'objectif est d'améliorer et de promouvoir la salubrité publique.

S'agissant du programme des 100.000 logements, il a démarré avec la phase 1 de la cité CDC-Bambilor avec 264 villas qui ont été livrés en 2022 par la Caisse de dépôts et de consignations (CDC). Pour la deuxième phase de la cité, 185 villas ont été livrés en 2023. A terme, il est prévu 1.616 logements dans la cité CDC de Bambilor. L'ambition de la CDC est de livrer 6.000 logements à l'horizon 2025.

Dans le cadre de la lutte contre la cherté de la location à usage d'habitation, un décret a été mis en place en mars 2023, fixant la baisse du prix de 15% pour les loyers compris entre 0 et 300 000 F, de 10% pour ceux compris entre 300 001 F et 500 000

F et de 5% pour les loyers supérieurs à 500 000 F. Les bailleurs qui continuent d'appliquer la baisse de 2014 ne sont pas concernés de cette baisse. Pour favoriser une mise en œuvre correcte des nouveaux tarifs, le Gouvernement a mis en place en 2023 la Commission nationale de Régulation du loyer des baux à usage d'habitation (CONAREL) qui reçoit et traite les plaintes des locataires.

#### **4.6 L'Emploi**

Le gouvernement du Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, a pour ambition d'améliorer les niveaux de productivité par des actions fortes qui passent par une modernisation graduelle du secteur informel permettant d'opérer une transition souple vers une économie formelle et un accompagnement de la formation et de l'entrepreneuriat.

A cet égard, plusieurs programmes ont été mis en place pour rehausser le niveau d'emploi du pays, notamment le programme Emploi, transformation économique et relance (ETER) qui s'appuie sur le numérique et la technologie afin de créer des emplois. De même, le programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes « Xeyu Ndaw Ñi » initié en 2021 et doté d'un montant budgétaire de 450 milliards FCFA sur la période 2021-2023, ambitionne de créer 65.000 emplois. D'un autre côté, la DER/FJ continue de mener ses activités, avec la poursuite du programme Nano Crédit, lancé en 2020 et qui a dénombré en 2022 plus de 100.000 entrepreneurs sénégalais qui ont pu bénéficier d'un financement. A fin 2022, Le programme « Xeyu Ndaw Ñi » aurait permis de créer 66243 emplois.

Dans le même sillage, pour renforcer la compétitivité de chaînes de valeur, les capacités des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et les investissements du secteur privé dans le pays, le Gouvernement a mis en place le « Programme pour l'Emploi, la transformation économique et la Relance (ETER) ». Ce programme vise à soutenir à la fois les petites entreprises informelles et les PME plus formelles à travers des canaux dédiés tels que le système de garantie partielle de crédit (par le biais du FONGIP), l'accès au financement à long terme (par le biais du FONSIS) ) et les subventions de contrepartie pour l'adoption de technologies et l'amélioration de la productivité (par le biais de l'ADEPME).

Parallèlement, le Gouvernement a mis en place le Programme d'Accélération de la Croissance et de l'Emploi (PACE) pour catalyser les leviers de compétitivité des entreprises formelles et informelles, à travers la formation, la formalisation progressive, l'accès au financement, aux marchés et aux technologies.

Par ailleurs, le secteur s'est fixé quatre (4) objectifs stratégiques : (i) promouvoir l'emploi productif librement choisi et le travail décent ; (ii) développer l'offre de formation professionnelle et technique de qualité, équitablement accessible à tous et

répondant au besoin du marché de l'emploi ; (iii) promouvoir l'employabilité des jeunes par la formation par apprentissage et ; (iv) améliorer la gouvernance du secteur.

Ces objectifs ont été déclinés à travers trois programmes opérationnels : le programme « Développement des offres de formation professionnelle et technique » ; le programme « Développement de l'artisanat » ; et le programme « Développement de l'Emploi ».

Les défis majeurs poursuivis par le Gouvernement sont, entre autres : (i) la contribution à l'accroissement de la productivité pour passer à une économie plus compétitive et dynamique ; (ii) la disponibilité de données statistiques de manière régulière ; (iii) la mise en place un dispositif opérationnel et fonctionnel au niveau national et local d'appui à l'insertion professionnelle des diplômés ; (iv) l'amélioration de l'efficacité interne des offres de formation ; (v) le parachèvement et la généralisation des réformes suivantes : l'apprentissage rénové, l'Approche Par Compétences (APC) et le système de formation professionnelle par alternance ; (vi) la fourniture de réponses appropriées à la demande en compétences du marché de l'emploi ; et (vii) la promotion de la production d'équipements agricoles et de transformation agro-alimentaire.

#### **4.7 La sécurité des biens et des personnes**

Pour une prise en charge globale des problématiques de la sécurité, le Gouvernement a défini une politique de sécurité intégrale (triptyque engagement international, consolidation nationale et proximité locale). La résolution de ces problèmes s'effectue par le renforcement des hommes, des matériels ainsi que des infrastructures.

C'est dans ce cadre que des programmes ont été mis en place par le ministère de l'intérieur, afin de (i) renforcer la sécurité intérieure, (ii) poursuivre le maintien permanent de la paix et de la cohésion sociale à travers des objectifs de sécurisation des personnes et des biens et (iii) optimiser l'administration des territoires et consolider le modèle démocratique.

En effet, la Police nationale a eu à développer des différentes stratégies afin d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, en rapport, notamment, avec (i) une veille permanente et une sécurisation à grande échelle ; (ii) une présence renforcée aux frontières ; (iii) une simplification et une facilitation des procédures administratives ; (vi) une intensification de la lutte contre la grande criminalité et ; (v) un renforcement des capacités opérationnelles. En plus, la création de l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité a permis de renforcer le Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance (PNLD), en collaboration avec la police et la gendarmerie ainsi que les comités départementaux dudit plan.



Enfin, au regard de la situation sécuritaire préoccupante dans le Sahel, le Gouvernement a mis en place, dans le cadre du Projet d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA), un Département Sécurité Frontalière (DSF) visant à construire 189 infrastructures sécuritaires déconcentrées dénommées postes frontaliers mixtes ainsi que l'acquisition d'équipements et de matériels roulants. Le PUMA, à travers ce département, coordonne également le volet « Actions humanitaires de secours » pour faire face aux crises et événements malheureux pouvant frapper les zones frontalières mais également faciliter l'accès aux documents administratifs pour les populations desdites zones.

#### **4.8 La Protection sociale**

La protection sociale constitue le nœud de la politique sociale de l'Etat tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle est déclinée à travers le Plan Sénégal émergent (PSE) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (2016-2035) avec comme vision de disposer : « D'ici 2035, d'un Système de Protection Sociale inclusif, solidement ancré dans la culture nationale et garanti par l'Etat à travers des Lois ».

La stratégie de protection sociale, avec l'approche « cycle de vie : enfance, vie active et retraite », s'articule autour de cinq (5) objectifs stratégiques que sont (i) une protection sociale intégrée pour tous les enfants ; (ii) des programmes et régimes pour les personnes en âge de travailler ; (iii) une garantie de revenus et soins de santé minimums pour toutes les personnes âgées ; (iv) un système intégré de sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et les invalides et (v) un renforcement de la résilience des communautés face aux chocs et catastrophes.

Les instruments de sécurité sociale au Sénégal sont composés principalement des pensions de retraite des fonctionnaires gérés par le FNR et de celles des agents privés ou non fonctionnaires par l'IPRES. Par ailleurs, les principaux leviers de protection sociale définies dans la SNPS portent sur la Couverture Maladie Universelle (CMU), le programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF), la Carte d'Egalité des Chances, le programme National de Cantines scolaires, le régime spécifique et simplifié d'assurance sociale, le minimum vieillesse et la revalorisation des pensions IPRES. Par ailleurs, le programme de bourse de sécurité familiale mis à la disposition des ménages vulnérables avec initialement un montant de 25.000 F CFA par trimestre est revalorisé et porté à 35.000 F CFA. Cette bourse sera élargie aux bénéficiaires de cartes d'égalité des chances vivant avec un handicap.

#### **4.9 Autres composantes du Quatenaire**

Le Sénégal a exécuté avec succès son programme économique et financier soutenu par l'instrument de coordination de la politique économique, l'accord de confirmation et l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation. Toutes les revues du programme ont été concluantes. Des réformes importantes ont été mises en œuvre

dans les trois piliers du programme, notamment l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures et de la gestion de la dette, le renforcement de la planification et de l'exécution du budget, l'augmentation de la part des dépenses sociales dans le budget ainsi que le renforcement du cadre institutionnel des filets de protection sociale, et l'élaboration d'un cadre institutionnel et macro-budgétaire pour une gestion transparente et optimale des recettes issues de l'exploitation pétrolière et gazière. Depuis juin 2023, le Sénégal s'est accordé avec le FMI sur un nouveau programme soutenu par le Mécanisme Elargi de Crédit (MEC) et la Facilité Elargie de Crédit (FEC) combinés à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD)..

Au titre de la gestion budgétaire, l'Etat entend réduire progressivement le déficit budgétaire qui devrait s'établir à 3,9% du PIB en 2023 contre une prévision initiale de 5,5% en 2023. Cette orientation baissière devrait se poursuivre et se stabiliser à 3% dès 2025 en phase avec les engagements des autorités vis-à-vis du FMI et des organisations sous régionales. Cette réduction du déficit budgétaire devrait être facilitée, en plus du démarrage de l'exploitation des ressources d'hydrocarbures, par un bon recouvrement des recettes budgétaires et une bonne maîtrise des dépenses publiques.

L'atteinte de ces objectifs repose sur la mise en œuvre effective de la stratégie de consolidation budgétaire à travers notamment l'exécution de la Stratégie de Recettes à Moyen-Terme (SRMT).

Pour ce qui est des réformes, le Gouvernement va accélérer la mise en œuvre de la stratégie de gestion des réformes budgétaires et financières afin de renforcer la crédibilité et la transparence dans l'exécution budgétaire.

Au titre de la dette publique, le Gouvernement est déterminé à réduire les vulnérabilités de la dette publique et à renforcer son cadre de gestion. Conformément à sa stratégie de gestion de la dette à moyen terme, le Gouvernement privilégiera le recours aux financements concessionnels et au financement en FCFA sur le marché régional, en limitant le recours à la dette commerciale pour les projets présentant une rentabilité économique, financier et social compatible avec les conditions de financement. Dans le cadre de la gestion des vulnérabilités, le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie de gestion active de la dette pour lisser le service de la dette et limiter le risque de change afin d'assurer un meilleur alignement aux seuils fixés dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette.

Par ailleurs, le Gouvernement porte une attention particulière aux problématiques liées aux changements climatiques. Des efforts ont été effectués pour transposer les engagements internationaux liés aux climats dans les plans nationaux et les stratégies sectorielles. Le Gouvernement a adopté une vision visant à éliminer progressivement les combustibles lourds et à passer au gaz domestique pour la production d'électricité

basée sur technologies plus modernes et vertes (stratégie Gas-to-Power - GtP). Les actions visant à renforcer notre résilience aux changements climatiques comportent à la fois des mesures d'atténuation des impacts et d'adaptation aux changements climatiques. A ce titre, le Sénégal a bénéficié en 2023 du mécanisme de transition énergétique juste (JETP) qui permet de lever les financements nécessaires à la transition énergétique pour accélérer le passage la production d'énergie verte et renouvelable (solaire et éolienne). Ce programme vise à augmenter sa part d'énergie renouvelable à 40% à l'horizon 2030 avec un financement d'environ 2,5 milliards d'euros.

## II. LES FINANCES PUBLIQUES

### III.1 L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2022

La gestion budgétaire au titre de l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte marqué par d'importantes interventions de l'État en termes de subventions et de transferts pour contenir l'impact du renchérissement des prix mais également pour poursuivre les réalisations infrastructurales. Ainsi, la mobilisation des ressources s'est accrue de **18,7%** en liaison avec la performance des recettes au cordon douanier, des taxes sur biens et services intérieures, des dons et des impôts directs. En termes de dépenses, l'année 2022 a été marquée par un renforcement des dépenses courantes et une réduction des investissements. Le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à **1054,2 milliards**, soit **6,1%** du PIB à fin 2022, contre **964,1 milliards**, soit **6,3%** du PIB à fin 2021.

#### III.1.1 LES RECETTES

Au titre de la gestion budgétaire 2022, les ressources globales ont enregistré un accroissement de **18,7%** s'établissant à **3536,5 milliards de FCFA** contre **2979,4 milliards de FCFA** en 2021. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour une valeur de **3390,4 milliards de FCFA** et de dons à hauteur de **145,9 milliards**. S'agissant des recettes budgétaires, elles sont composées de recettes fiscales pour 3135,5 milliards de FCFA et de recettes non fiscales pour **254,9 milliards de FCFA**. La bonne tenue des recouvrements des recettes fiscales, en hausse de 20,9%, s'est manifestée par une amélioration de la mobilisation des impôts directs et des impôts indirects.

Concernant la fiscalité directe, la hausse est attribuable aux recouvrements de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu qui sont passés de 228,1 milliards de FCFA et 475,7 milliards de FCFA à respectivement **297,1 milliards de FCFA** et **617,7 milliards de FCFA**, soit des hausses respectives de 30,2% et 29,9%. S'agissant de l'impôt sur les sociétés (IS), la bonne tenue a été impulsée par la hausse du recouvrement des entreprises du secteur secondaire (+36,5%) et, dans une moindre mesure, celles du secteur tertiaire (+1,7%). Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu (IR), sa progression est attribuable essentiellement au bon niveau de collecte des retenues à la source sur les salaires. Cette dynamique traduit le renforcement de la conformité déclarative qui a atteint un taux de réalisation de 99,6% ainsi que l'intégration de nouveaux contribuables à la faveur de l'exploitation du recensement national des propriétés imposables.

Pour ce qui est des taxes indirectes intérieures, les impôts sur les biens et services intérieurs ont été mobilisés à hauteur de **1 499,9 milliards de FCFA** en 2022, soit une hausse de **16%** par rapport à 2021. En effet, au niveau du cordon douanier, les recettes sont ressorties globalement à **1069,8 milliards de FCFA** en 2022 contre

**965,5 milliards de FCFA** en 2021, soit une hausse de **104,3 milliards de FCFA**. Cette augmentation est imputable à une hausse de **5,8%** des taxes prélevées sur les produits hors pétrole, estimées globalement à 734,1 milliards de FCFA et réparties en TVA à l'importation hors pétrole pour **427,6 milliards de FCFA** et en droit de porte hors pétrole pour **306,5 milliards de FCFA**. La performance des recettes douanières résulte, entre autres, de la progression de 10,4% des liquidations mises à la consommation.

Par ailleurs, pour ce qui est de la TVA intérieure hors pétrole, elle s'est améliorée de 33,2 milliards de FCFA pour s'établir à **349,8 milliards de FCFA** en 2022. Cette hausse est perceptible au niveau des sous-secteurs des « transports et des télécommunications », des banques et assurances, de la production énergétique, des industries extractives et du ciment. Toutefois, elle a été amoindrie par les baisses notées au niveau des BTP et de la minoterie (production de farine) qui ont bénéficié d'importantes exonérations.

S'agissant particulièrement des recettes pétrolières, elles ont été recouvrées à hauteur de **571,5 milliards de FCFA** et ont enregistré une hausse de **35,9%** attribuable principalement aux droits de porte et à la taxe spécifique pétrole.

Globalement, la pression fiscale au titre de l'année 2022 est ressortie à **18,2% contre** un taux de **17,0%** observé un an auparavant.

### **III.1.2 LES DONS**

Évalués à 145,9 milliards de FCFA en 2022, les dons ont progressé de **15,2 milliards de FCFA**, soit une amélioration de 11,7% en valeur relative. Ils se répartissent en dons en capital estimés à **122,4 milliards de FCFA** et en dons budgétaires chiffrés à **23,4 milliards de FCFA**. La hausse des dons est attribuable, aussi bien, à ceux budgétaires qu'en capital qui ont crû respectivement de 6,3 milliards de FCFA et **8,9 milliards de FCFA**.

### **III.1.3 LES DÉPENSES**

Les dépenses publiques ont été évaluées à **4590,4 milliards de FCFA** à fin 2022 contre **3943,6 milliards de FCFA** en 2021, soit un accroissement de **646,8 milliards de FCFA** (+16,4%). S'agissant des dépenses courantes, elles sont passées de **2537,2 milliards de FCFA** à **3311,4 milliards de FCFA** entre 2021 et 2022, soit une hausse de 30,5%.

Cette augmentation traduit les effets conjugués de la hausse des dépenses de « transferts et subventions » (+50,7%), de la masse salariale (+24,5%) et des intérêts sur la dette (+25,3%) qui se sont établis respectivement à 1 458,3 milliards de FCFA, 1 102,9 milliards de FCFA et 384,1 milliards de FCFA. Quant aux charges d'intérêts sur la dette, la hausse est attribuable aux paiements d'intérêts sur la dette extérieure qui sont passés de 254,1 milliards de FCFA en 2021 à **322,8 milliards de**

**FCFA** en 2022. En revanche, les dépenses d'investissements se sont repliées de **8,7%** pour s'établir à 1279,0 milliards de FCFA en 2022. Cette orientation est imputable aux dépenses d'investissement sur ressources externes, ressorties à **537,4 milliards de FCFA**, qui se sont contractées de **92,4 milliards de FCFA** (-14,7%). Cette baisse a, toutefois, été atténuée par la hausse des dépenses d'investissement sur ressources intérieures de **216,9 milliards de FCFA** (+28,1%).

#### **III.1.4 LE FINANCEMENT**

Le déficit budgétaire, arrêté à 1 054,2 milliards de FCFA, est pris en charge par les acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant de 335,6 milliards de FCFA au niveau intérieur et par une accumulation nette de passifs à hauteur de 1 391,4 milliards de FCFA. Le financement extérieur a contribué à hauteur de 772,7 milliards de FCFA avec des montants de prêts projets et de tirages sur prêts programmes chiffrés respectivement à 415,0 milliards de FCFA et 307,7 milliards de FCFA en 2022. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette est ressorti à 515,8 milliards de FCFA.

#### **III.1.5 LA DETTE PUBLIQUE**

L'encours de la dette publique totale de l'administration centrale budgétaire, est chiffré à 11 782,8 milliards de FCFA en 2022 contre 10297 milliards de FCFA un an auparavant, soit une progression de 14,4% par rapport à 2021. Il a représenté 68,2% du PIB en 2022, soit en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA.

S'agissant du service de la dette publique extérieure en 2022, il s'est établi respectivement à 24,7% des recettes budgétaires et 19,2% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

#### **III.2 LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2023**

Au titre de l'année 2023, l'évolution de la gestion budgétaire est marquée par la poursuite de la relance économique à travers les importants programmes de développement engagés dans le PAP II ajusté et accéléré (PAP-2A). Par ailleurs, les investissements devraient se consolider au niveau du sous-secteur agricole et des infrastructures

Au plan fiscal, la mobilisation des ressources pour l'année 2023 devrait bénéficier des retombées de la mise en œuvre de la Stratégie des recettes à moyen terme (SRMT) engagée en 2022, visant à booster la capacité de mobilisation des ressources internes. Ainsi, les ressources budgétaires (dons compris) sont attendues à 3919,5 milliards de FCFA à fin décembre 2023 dans la LFI. Quant aux dépenses budgétaires, elles sont projetées dans la Loi de Finance Initiale (LFI) de 2023 à **4964,8 milliards de FCFA**.

Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, est projeté à **1045,4 milliards FCFA**, soit **5,5% du PIB** dans la LFI 2023, contre une réalisation de **1 054,2 milliards de FCFA** (soit 6,1% du PIB) à fin décembre 2022.

### **III.2.1 LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES**

Les ressources totales de l'État sont projetées en hausse de **10,8%** (+383,2 milliards de FCFA) pour l'année 2023. Ainsi, elles devraient passer de **3536,3 milliards de FCFA** en 2022 à **3919,5 milliards de FCFA** pour l'année 2023.

Les ressources sont réparties en recettes budgétaires pour **3640,5 milliards de FCFA** et en dons pour **279 milliards de FCFA**. La hausse des recettes est imputable aux recettes fiscales qui devraient se conforter de 11,2% pour s'établir à **3486,7 milliards en 2023** ; cette amélioration serait attribuable, principalement à la fiscalité indirecte.

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs sont programmées à **1776,6 milliards de FCFA**, soit une hausse de **276,7 milliards de FCFA** (+18,4%) par rapport à 2022. Cette situation reflète la bonne dynamique attendue sur les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole et des taxes sur la consommation.

S'agissant des impôts directs, un repli serait attendu principalement dans le recouvrement de « l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » qui devrait enregistrer une baisse de 1,1% pour se situer à 1000,7 milliards en liaison avec les contreperformances de l'IRVM/IRCM. Toutefois, ce repli pourrait être atténué par la bonne tenue du recouvrement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus attendus, respectivement, à **296,2 milliards de FCFA** et **607,2 milliards de FCFA**.

Au niveau du cordon douanier, les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (droits de porte et autres droits de douanes) sont projetés globalement à **535,6 milliards de FCFA** en 2023 contre **488,4 milliards de FCFA** en 2022, soit une hausse de **9,7%**. Cette augmentation serait imputable à une hausse de **15,2%** des taxes prélevées sur les produits hors pétrole, attendues globalement à **845,5 milliards de FCFA** et réparties en TVA hors pétrole pour **486,0 milliards de FCFA** et en droit de porte hors pétrole pour **359,6 milliards de FCFA**.

Au total, la pression fiscale au titre de l'année 2023, ressortirait à **18,3%** du PIB contre **18,2%** observée un an auparavant.

### **III.2.2 LES DONS**

Les dons sont projetés à **279,0 milliards de FCFA**, soit une hausse de **91,3%** attribuable essentiellement aux dons en capital. Ces derniers devraient passer de **122,4 milliards de FCFA** en 2022 à environ **232,3 milliards de FCFA** en 2023.

### III.2.3 LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses publiques sont prévues à **4964,8 milliards de FCFA** à fin 2023 contre **4590,4 milliards de FCFA** en 2022, soit un accroissement de **374,5 milliards de FCFA** (+8,2%). Cette évolution serait portée par la progression de l'investissement qui devrait s'accroître globalement de **309,2 milliards de FCFA** (+24,2%) pour s'établir à **1588,2 milliards de FCFA** à fin 2023. Cette hausse de l'investissement s'expliquerait aussi bien par les dépenses en capital sur ressources extérieures que par celles sur ressources intérieures, projetées respectivement à **667,9 milliards de FCFA** et **920,3 milliards de FCFA**, soit des hausses respectives de **24,3%** et **24,1%**. Le ratio «dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » resterait élevé et ressortirait ainsi à 26,4% en 2023.

S'agissant des dépenses courantes, elles passeraient globalement de **3311,4 milliards de FCFA** en 2022 à **3376,7 milliards de FCFA** en 2023, soit une hausse de **2,0%**, traduisant les effets de la progression de la masse salariale et des charges d'intérêt. En effet, la masse salariale (hors prestations sociales) est attendue en hausse de **12,0%** pour atteindre **1235 milliards de FCFA** en 2023. Cette évolution devrait refléter la prise en compte des engagements de l'État en termes de revalorisation des salaires des agents du secteur public. Quant à la progression des charges d'intérêts sur la dette, elle serait attribuable principalement à la hausse de **90,4 milliards de FCFA** des intérêts intérieurs projetés à **151,7 milliards de FCFA** en 2023. Ce relèvement des dépenses courantes serait atténué par le repli des « transferts et subventions » arrêtés à **1321,6 milliards de FCFA**.

### III.2.4 LE FINANCEMENT

Le besoin de financement projeté à **1045,4 milliards de FCFA**, devrait être financé essentiellement par une accumulation de passifs. À ce titre, la partie extérieure devrait contribuer à hauteur de **310,8 milliards de FCFA** avec des montants de prêts projets prévus à **435,6 milliards de FCFA** et de tirages de trésorerie à hauteur de **158,0 milliards de FCFA**. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette extérieure est programmé à **812,2 milliards de FCFA**. Au niveau intérieur, les passifs devraient ressortir à hauteur de **734,6 milliards** constitués essentiellement de titres de créances.



### III. LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2024

La Loi de Finances initiale (LFI) au titre de l'année 2024 a été élaborée dans un contexte caractérisé par un environnement international incertain marqué par le ralentissement de la reprise mondiale. Toutefois, au plan interne, les perspectives de croissance restent encourageantes avec les orientations du PAP III, l'accompagnement du programme économique financier appuyé par les partenaires financiers et enfin les premiers effets escomptés des activités de production gazières et pétrolières. Ainsi, la gestion budgétaire devrait se réaliser dans un environnement interne relativement favorable.

Par ailleurs, la poursuite des investissements dans le secteur de la santé, le renforcement du secteur agricole, le soutien aux ménages les plus vulnérables, le renforcement des projets d'infrastructures (extension de l'exploitation du Train Express régional à l'aéroport (AIBD) et le démarrage du BRT constitueront les axes majeurs dans la prochaine loi de finances.

Au plan budgétaire, la mobilisation des ressources pour l'année 2024 devrait bénéficier des retombées de la mise en œuvre de la Stratégie des recettes à moyen terme (SRMT), visant à booster et élargir la capacité de mobilisation des ressources internes. Au total, la gestion budgétaire devrait ressortir avec un déficit budgétaire projeté à **3,9%** du PIB en 2024 contre une projection de déficit de **5,5%** pour la LFI de 2023.

#### IV.1 LES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

Les ressources globales sont programmées à **4 915,2 milliards de FCFA** contre **4 096,4 milliards de FCFA** pour la LFI de 2023, soit un accroissement **818,8 milliards de FCFA** en valeur absolue et de 20,0% en valeur relative. Elles sont constituées principalement des ressources du budget général projetées à **4 693,7 milliards de FCFA** et des ressources des comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 221,5 milliards de FCFA, qui se sont améliorées respectivement de **774,3 milliards** et **44,5 milliards**. Les ressources budgétaires du budget général sont constituées de recettes budgétaires internes (4 390,0 milliards de FCFA) et des dons (303,8 milliards de FCFA).

S'agissant des recettes budgétaires internes prévues en 2024, elles sont programmées en hausse de **749,5 milliards de FCFA**, soit **20,6%** en valeur relative comparativement à la LFI 2023. Elles se répartissent en recettes fiscales pour **4 180,0 milliards de FCFA** et en recettes non fiscales à hauteur de **210,0 milliards de FCFA**. La hausse des recettes budgétaires est attendue sous l'impulsion des recettes fiscales qui devraient progresser de **693,3 milliards de FCFA** (+19,9%).

La croissance des recettes fiscales serait portée par la bonne tenue des « impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital », des « impôts sur les biens et services » et des « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » avec des taux de progression respectifs de **33,1%**, 13,5% et **16,7%** pour se situer respectivement à **1332,4 milliards de FCFA**, **2 017 milliards de FCFA** et **625,1 milliards de FCFA**.

Au titre des impôts sur les revenus et les bénéfices, l'impôt sur les sociétés et les impôts sur les revenus (salaires et rémunérations) sont prévus respectivement à 399,0 milliards de FCFA et **835,2 milliards de FCFA**. S'agissant des taxes sur biens et services, la TVA intérieure hors pétrole et la TVA à l'import hors pétrole sont projetées respectivement à **561,3 milliards de FCFA** et **547,7 milliards de FCFA** en 2024. Les droits de porte hors pétrole sont pour, leur part, attendus à 448,7 milliards de FCFA en 2024.

Cette augmentation des recettes serait favorisée, entre autres, par les effets escomptés de la mise en œuvre de la TVA sur les prestations de services numériques, de l'élargissement de l'assiette fiscale, de la poursuite du processus de digitalisation et de la montée en puissance de la Direction du Renseignement, de l'Analyse du Risque et de la Valeur (DRAV). Ces actions devraient conforter les recettes fiscales qui progresseraient de **693,3 milliards de FCFA**, soit une hausse de **19,9%** en valeur relative.

Globalement, **la pression fiscale est projetée à 19,4% du PIB en 2024 contre 18,3% pour la LFI 2023**, soit une hausse de **1,1 point de pourcentage** traduisant la mise en place de nouvelles mesures conjuguées au démarrage de l'exploitation gazière et pétrolière et ses effets escomptés sur les différentes branches de l'activité économique.

Concernant les dons, ils sont attendus à 303,8 milliards de FCFA. Ils sont composés de dons en capital et de dons budgétaires pour des montants respectifs de **256,6 milliards de FCFA** et **47,2 milliards de FCFA**. Cette progression est tirée, principalement, par les dons en capital qui devraient s'accroître de **24,3 milliards de FCFA** (+10,5%).

#### **IV.2 LES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT**

Les dépenses publiques seront orientées essentiellement vers la satisfaction des priorités, notamment le maintien des actions de protection sociale et de soutien aux ménages pour faire face au renchérissement des prix, à la poursuite des mesures de relance de l'activité économique avec l'accélération des programmes d'investissement (infrastructures, assainissement et santé), à la consolidation des marqueurs sociaux (bourses familiales, Promovilles, Puma, etc.) et au renforcement de la sécurité. De

même, les stratégies de rationalisation des dépenses de consommation publique seront poursuivies afin d'accroître les marges de manœuvre budgétaire de l'Etat.

Les dépenses totales de la loi de finances sont programmées à **5 755,4 milliards** en 2024, soit une progression de **613,5 milliards de FCFA** en valeur absolue et de 11,9% en valeur relative. Elles se répartissent en dépenses du budget général pour **5 533,9 milliards de FCFA** et en dépenses au titre des comptes spéciaux du trésor pour **221,5 milliards de FCFA**. S'agissant des dépenses du budget général, elles devraient croître de **568,9 milliards** en valeur absolue et de **11,5%** en valeur relative. Les dépenses du budget général sont constituées de dépenses courantes pour un montant programmé à **3 697,6 milliards de FCFA** et de dépenses en capital inscrites à hauteur de 1 836,3 milliards de FCFA en 2024.

#### **IV.2.1 LES DÉPENSES ORDINAIRES**

Les dépenses ordinaires (ou courantes) sont composées des « acquisitions de biens et services et transferts courants », des dépenses de personnel et des charges d'intérêt sur la dette. Elles devraient passer de **3 376,7 milliards de FCFA** pour 2023 à un montant de **3 697,6 milliards de FCFA** programmé en 2024, soit une progression de **320,9 milliards de FCFA** et de **9,5%** en valeur relative. Cette progression reflète l'augmentation des dépenses de personnel, des charges d'intérêt sur la dette ainsi que du niveau des « acquisitions de biens et services ».

En effet, les dépenses de personnel (y compris les prestations sociales) et les charges d'intérêts sur la dette publique devraient s'accroître respectivement de 13,3% et **36,3%** pour s'établir à **1 442,3 milliards de FCFA** et **578,2 milliards de FCFA** en 2025. Ainsi, le ratio de la masse salariale, y compris les prestations sociales, rapportée aux recettes fiscales devrait atteindre **34,5%** en 2024 contre **36,5%** pour la LFI 2023. Le relèvement des dépenses de personnel résulte de l'impact de la prise charge des engagements de l'État en termes de revalorisation des rémunérations des agents publics et de la poursuite du recrutement.

S'agissant des dépenses d'acquisitions de biens et services et de transferts, elles sont programmées à **1 676,9 milliards de FCFA** réparties en transferts et subventions pour **1 248,5 milliards de FCFA** et en « acquisitions de biens et services » pour **428,4 milliards de FCFA**. Ces derniers devraient légèrement progresser de **32,7 milliards** en cohérence avec la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement. En revanche, les transferts et subventions devraient enregistrer un repli de **2,7%** traduisant en partie l'engagement de l'État à travers la feuille de route consistant à réduire progressivement les subventions au secteur de l'énergie au profit d'un meilleur ciblage.

#### **IV.2.2 LES DÉPENSES EN CAPITAL**

Les dépenses en capital (dépenses d'investissement) de 2024 sont prévues à **1 836,3 milliards de FCFA** contre **1 588,2 milliards de FCFA** dans la LFI de 2023, soit une

hausse de **248,1 milliards de FCFA**, soit **15,6%** en valeur relative. Ce dynamisme est sous l'impulsion, aussi bien, des investissements sur ressources internes que ceux sur ressources externes.

Ainsi, les investissements financés sur ressources intérieures sont projetés à **1 134,7 milliards de FCFA** contre **920,3 milliards de FCFA** dans la LFI 2023, soit une progression de **23,3%**.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures sont, pour leur part, projetées à 701,6 milliards de FCFA pour la LFI de 2024 contre 667,9 milliards de FCFA projetés dans la LFI 2023, soit une hausse de 5%. Elles seront financées à travers les prêts projets et les dons en capital pour des montants respectifs de 445,0 milliards de FCFA et 256,6 milliards de FCFA.

#### **IV.3 LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR**

Les comptes spéciaux du trésor sont programmés en recettes et en dépenses à **221,5 milliards de FCFA** en 2024, soit une hausse de **25,2%** en valeur relative. Ils sont constitués principalement des comptes d'affectation spéciale pour 195,0 milliards de FCFA répartis, notamment entre le fonds intergénérationnel, le fonds de stabilisation et le Fonds national de retraite pour des montants respectifs de **7,2 milliards de FCFA**, **15,2 milliards de FCFA** et **168,5 milliards de FCFA**.

#### **IV.4 LE FINANCEMENT DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE**

Au total, le solde du budget général est projeté en déficit de **840,2 milliards de FCFA**, soit **3,9% du PIB** en 2024 comparativement à un déficit de **1 045,4 milliards de FCFA** (5,5% de PIB) projeté pour la LFI de 2023. Ce déficit sera financé essentiellement par les tirages sur les prêts et les titres publics émis sur le marché financier régional et international.

#### **IV. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2025-2027**

Sur la période 2025-2028, la politique budgétaire s'inscrira dans le cadre de la poursuite des efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques par une mobilisation accrue des recettes intérieures ainsi que, la rationalisation des dépenses de subvention énergétique et alimentaire et leur meilleur ciblage et la recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. Elle veillera également au respect des engagements vis-à-vis de la surveillance multilatérale au niveau sous régional et de la communauté internationale. La gestion budgétaire devrait bénéficier d'un cadre macroéconomique plus favorable marqué par la consolidation de la croissance économique ainsi que par les retombées de l'exploitation gazière et pétrolière. Ainsi, dès 2025, le Gouvernement entend ramener le déficit budgétaire à 3% du PIB après 3,9% en 2024, et le maintenir à ce niveau sur le moyen terme afin de consolider la stabilité macroéconomique.

Sur la période 2025-2028, les recettes budgétaires devraient se conforter avec un taux moyen de progression de 14,4%. Cette hausse devrait bénéficier de la mise en œuvre de la SRMT ainsi que des effets induits de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières. Au niveau de la fiscalité intérieure, la collecte devrait bénéficier de l'intensification des actions du programme Yaatal, de la mise en place d'un système de facturation électronique, du renforcement des capacités de contrôle des entreprises des secteurs complexes et stratégiques ainsi que le renforcement de la conformité fiscale. Au niveau du cordon douanier, la mobilisation des ressources bénéficiera de la montée en puissance de la Direction du Renseignement, de l'Analyse du risque et de la valeur (DRAV), de la Direction des unités maritimes et de la Direction régionale des hydrocarbures.

Sur le moyen terme, l'exécution des dépenses publiques continuera de veiller sur l'efficacité de la dépense publique en cohérence avec la rationalisation des charges de fonctionnement et l'efficacité des investissements porteurs de croissance. A cela, s'ajoute l'évaluation et une meilleure prise en compte de des risques budgétaires et des impacts potentiels des changements climatiques dans les investissements.